PERSPECTIVES



Le suicide du financier Jeffrey Epstein, samedi dernier, dans une prison de Manhattan, aux États-Unis, a fait surchauffer la nébuleuse de la conspiration et, en particulier, le monde de QAnon (sur la photo), un mouvement complotiste pro-Donald Trump né il y a deux ans sur le Web.

MATT ROURKE ASSOCIATED PRESS

ÉTATS-UNIS

La grande machination

Le suicide de Jeffrey Epstein relance les suppositions et les théories du complot

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

La plus brutale des réalités peut rejoindre la plus délirante des fictions.

QAnon, mouvement complotiste pro-Trump né il y a deux ans sur le Web, accuse des élites corrompues de la gauche américaine (stars hollywoodiennes et politiciens démocrates entremêlés) d'être impliquées dans un vaste réseau pédophile international. La mort du financier Jeffrey Epstein, samedi dernier, dans une prison de Manhattan, a évidemment fait surchauffer la nébuleuse de la conspiration et le monde de QAnon en particulier. Le mot-clic #EpsteinMurder est vite devenu viral cette semaine.

Il faut dire que le réseau de rabattage de collégiennes que Jeffrey Epstein agressait sexuellement lui a fourni des centaines de victimes pendant des décennies. Il faut dire que la veille du suicide du tristement célèbre prisonnier, des dossiers judiciaires volumineux rendus publics par ordre de la cour confirmaient la force de ses contacts avec l'*upper high class* mondiale. Il y est question de voyages ou de rencontres entre M. Epstein, Bill Clinton, Donald Trump et même le prince Andrew, fils de la reine Élisabeth II.

Donald Trump lui-même a relayé un gazouillis disant que l'ex-président Bill Clinton « avait des informations ». Sous-entendant qu'il avait à voir avec la mort du gênant personnage dans une des prisons réputées les plus sûres du pays.

Je ne peux vraiment pas dire s'il y a quelque chose dans ces théories. Mais il est frappant de constater le nombre de personnes qui pensent qu'il pourrait y avoir quelque chose.

MICHAEL BUTTER

Même des commentateurs à la réputation irréprochable ont avoué que la coïncidence demeure très troublante. « Si nous vivions dans un univers de fantasme paranoïaque, je serais très méfiant sur le suicide d'Epstein, et même sur le fait de savoir si c'était réellement un suicide », a *twitté* le chroniqueur du *New York Times* Paul Krugman, Prix Nobel d'économie 2008. Et d'ajouter : « Et vous savez quoi ? Le cas Jeffrey Epstein montre que nous vivons dans une sorte d'univers de fantasme paranoïaque. »

Vision du monde

Il ne faut pas tout mélanger non plus, ni même des bouts. Au fond, encore une fois, les délires complotistes et les « fantasmes paranoïaques » en disent surtout très long sur la vision du monde des complotistes et des paranoïaques.

« Je ne peux vraiment pas dire s'il y a quelque chose dans ces théories. Mais il est en effet frappant de constater le nombre de personnes qui pensent qu'il y a ou pourrait y avoir quelque chose », dit au *Devoir* le professeur Michael Butter en parlant de l'étonnante tentation complotiste chez certains analystes pourtant réputés pour leur sérieux. M. Butter enseigne les études américaines à l'Université de Tübingen en Allemagne. Il codirige le réseau international d'analyses comparatives des théories du complot en Europe (*conspiracytheories.eu*).

D'ailleurs, au fond, honnêtement, qui n'a pas un peu pensé complot au moins un brin en pensant à ce suicide en prison ? La théorie de la gaffe monumentale semble pourtant la plus simple et la plus juste. Les informations livrées depuis une semaine parlent de gardiens endormis qui n'ont pas surveillé le prévenu, même s'ils devaient le faire toutes les trente minutes. En plus, l'établissement de Manhattan manque de personnel et les gardiens en poste effectuaient des heures supplémentaires la nuit du décès. Ce serait aussi bête et banal que ça.

Le professeur Butter ajoute qu'il y a de la reprise apparente dans cette troublante volonté d'analystes réputés terre à terre à se laisser au moins un peu tenter par les rumeurs. Comme si effectivement il y avait anguille sous roche. Comme si effectivement les puissants nous cachaient des choses.

« Nous avons vu cela auparavant avec le Russiagate, où une partie des médias libéraux semblait vraiment déçue qu'il n'y eût aucune preuve concluante pour un complot entre la campagne Trump et une puissance étrangère, note M. Butter. Il semble que, dans le climat de plus en plus polarisé de la politique américaine, même ceux qui ont généralement peu de chances de croire aux théories du complot sont attirés par elles tant que ces théories confirment leurs soupçons et leur aversion pour leurs adversaires politiques. »

Un récit explicatif

Un autre connaisseur de la mécanique narrative complotiste, le Belge Loïc Nicola, demande de distinguer le « drame humain » et le « récit explicatif » que certains se plaisent à produire et à plaquer sur ce drame, à partir des éléments épars dont ils disposent ou croient disposer.

« Le récit (produit dans le flou et l'incertain de l'événement) tâche de mettre artificiellement en cohérence un certain nombre de faits (réels ou supposés) ; de leur donner du sens en faisant comme si ces faits étaient nécessairement liés entre eux de manière profonde, écrit au *Devoir* le docteur en argumentation et coauteur de l'essai *Les rhétoriques de la conspiration*. On s'aperçoit alors que le but est bien moins de rechercher la vérité du drame humain (et de rendre justice aux victimes) que de confirmer ce qui, dès l'abord, ne fait (aux yeux de certains) aucun doute, à savoir : la complicité (fondée sur l'essence et la nécessité) des hommes de pouvoir et des puissances de l'argent autour de mœurs pédophiles. C'est ici évidemment que la logique conspirationniste se met en mouvement. »

Dans ce cas, au passage, elle combine divers éléments (les viols d'adolescentes, le milliardaire ami des puissants, la mort louche…) qui stimulent la machine interprétative cherchant des explications.

La conclusion semble alors imparable : le suicide d'Epstein est un leurre, une imposture, une tromperie. « Pour les tenants de l'explication conspirationniste, les faits viennent confirmer l'évidence du réseau pédophile ; confirmer la collusion des puissances de l'argent et des hommes de pouvoir ; confirmer la vilenie des juifs et la corruption de leurs mœurs, dit encore Loïc Nicola. Il n'y a, pour les amateurs de récits complotistes, qu'à regarder les faits, de façon lucide, sans œillères, sans filtres, car les faits parlent d'eux-mêmes… Or, justement, un fait ne parle pas. Au contraire, c'est un lieu d'interprétation et de discours. »

Un nouveau monde ?

Ce lieu a toujours existé et des rumeurs comme des théories du complot ont maculé les sociétés depuis des siècles et des siècles. Seulement, notre âge numérisé fournit d'autres moyens de diffusion à cette rhétorique de la conspiration.

« En bref, Internet facilite l'émergence plus rapide des théories du complot et rend leur circulation beaucoup plus facile, dit le professeur Michael Butter. [Internet] a aussi, dans une certaine mesure, conduit à la tendance de remplacer les théories du complot pleinement développées par des rumeurs de complot. Mais dans ce cas, la mort d'Epstein est généralement simplement ajoutée aux théories du complot qui existent depuis longtemps (à propos des Clinton ou de Trump). Cette modularisation est aussi typique et a commencé longtemps avant la montée du Web. »

Loïc Nicola nuance aussi la particularité de la conspiration à l'ère du Web. « En fait, les médias sociaux constituent surtout une "chambre d'écho", ils font caisse de résonance, ils viennent amplifier une matière discursive et explicative qui existe déjà. Ils ne créent pas le discours, ils assurent sa visibilité, sa commercialité, sa fluidité, écrit-il au *Devoir*. Au reste, force est de constater que l'intérêt des médias sociaux se porte surtout sur des propos (récits, discours, explications) faciles et sensationnels, cognitivement abordables d'un seul geste, proposant une vision dichotomique du monde. »

Il remarque aussi qu'au fond beaucoup de médias traditionnels fonctionnent exactement de la même manière. « Dès lors, il ne faut pas croire que les médias sociaux ont radicalement changé la donne, conclut-il. Notre époque n'est pas fondamentalement différente de la précédente, tant s'en faut. »



PERSPECTIVES
Le travail inachevé, mais important de Lawrence Lande
B 4

MONDE
Jeffrey Epstein s'est suicidé par pendaison, confirme l'autopsie
B 6

IDÉES
Trudeau, les pieds dans le plat : une chronique de Konrad Yakabuski | B 9

III EUROPE

Le coup de dés de Matteo Salvini

L'homme fort d'Italie veut des élections rapidement



MAGDALINE BOUTROS
LE DEVOIR

La crise est complexe et les acteurs multiples. Dans la plénitude estivale, l'Italie sursaute. Des alliances se font et se défont. Galvanisent les espoirs ou réveillent des peurs. Aujourd'hui — tout comme hier et encore plus demain —, un nom est sur toutes les lèvres : celui de Matteo Salvini.

Dans un coup de dés retentissant, lancé en plein mois d'août, l'homme fort d'Italie a accéléré la cadence pour prendre le contrôle plein et entier du pays. Galvanisé par les sondages qui le placent en tête des intentions de vote, celui qui était jusque-là ministre de l'Intérieur a fait voler la coalition gouvernementale en éclats le 8 août. Un geste qui était attendu, mais pas de manière si imminente.

« Ce qui se produit était dans les cartes depuis l'élection qui a porté au pouvoir le gouvernement actuel », soutient Frédéric Mérand, directeur du Centre d'études et de recherches internationales (CERIUM) de l'Université de Montréal et professeur d'études européennes à l'Université Luiss à Rome. « Mais c'est une surprise : personne ne s'attendait à ce qu'il le fasse au mois d'août. » Et de surcroît avant même l'adoption du budget italien — « ultra-déficitaire avec une dette publique qui est la deuxième plus importante d'Europe » — ouvrant ainsi la voie à une période d'instabilité économique.

Depuis le 1er juin 2018, une alliance improbable — et certainement intenable à long terme — gouvernait le pays. Après s'être prêtés au jeu des invectives, Luigi Di Maio, à la tête du Mouvement 5 étoiles (M5S), et Matteo Salvini, son homologue de la Ligue (Lega), décidaient d'unir leurs destinées politiques, le temps d'une courte parenthèse dans l'histoire politique italienne.

En s'installant dans les officines du pouvoir, le M5S — un mouvement anti-système prônant la démocratie participative directe — venait de remporter la joute électorale avec 32 % des voix, tandis que la Lega — parti d'extrême droite — avait en poche 17 % des votes. Mais très rapidement, le ratio s'est inversé : la Lega a doublé ses intentions de vote pendant que le soutien populaire au M5S fondait de moitié.

Une inversion des forces en présence qui a été confirmée lors des élections européennes de mai dernier. La Lega remportait alors 34 % des voix, devenant du coup la première force politique d'Italie.

Une ascension fulgurante

La principale variable qui a transformé la donne le temps de ce mariage de raison : Matteo Salvini. « En très peu de temps, il est devenu l'homme le plus puissant d'Italie, le politicien incontournable. Et rien ne permet de prédire sa chute prochaine », relève Frédéric Mérand.

Une ascension fulgurante, nourrie par une rhétorique populiste et propulsée par une présence de tous les instants sur les réseaux sociaux. « C'est une stratégie de communication très agressive, très crue, mise en marche par un système qu'on appelle La Bête (un algorithme qui analyse les commentaires sous les publications de Salvini permettant ainsi de cibler les thèmes les plus porteurs) et qui utilise le langage du peuple plutôt qu'un langage institutionnel », analyse Roberto Angrisani, chercheur à la Chaire Jean-Monnet en intégration européenne de l'Université Laval.

À la tête du ministère de l'Intérieur, celui qui est surnommé le « Capitaine » a du même souffle pris le contrôle du programme politique, s'assurant d'une couverture médiatique abondante. « Il a su rapidement tirer bénéfice (de la coalition), puisqu'il est en politique depuis 25 ans, alors que les autres (du M5S) sont arrivés hier », illustre Roberto Angrisani.

En très peu de temps, [Matteo Salvini] est devenu l'homme le plus puissant d'Italie, le politicien incontournable. Et rien ne permet de prédire sa chute prochaine.

FRÉDÉRIC MÉRANF

Pendant que le M5S prônait le développement de programmes sociaux — dont les résultats ne sont visibles qu'à long terme —, Salvini misait plutôt sur la lutte contre l'immigration clandestine. « Qu'on le veuille ou non, c'est une ligne d'action qui est populaire dans beaucoup de pays européens », souligne Frédéric Mérand.

Pendant les 14 mois qu'aura duré la coalition, Salvini a ainsi réussi à faire voter deux décrets antimigrants. Le premier restreignant l'accès à l'emploi et aux programmes sociaux pour les migrants et facilitant leur expulsion ; le second criminalisant l'aide apportée par les ONG aux migrants en mer. « C'est après avoir réussi à faire adopter ce deuxième décret qu'il a eu la force et l'envie de renverser la table pour essayer d'enclencher un processus électoral », et ainsi avoir les coudées franches, rend compte Roberto Angrisani.

Un succès non garanti

Mais son empressement n'est pas garant de son succès. La première étape que Salvini doit franchir pour arriver à ses fins est de faire voter au Parlement une motion de défiance contre l'exécutif. Un pari qui n'est pas gagné d'avance, puisque la Lega ne peut le faire seule. Convoqués d'urgence en plein été, mardi, les sénateurs

L'île de l'île

Inishbofin fait face aux mêmes défis que d'innombrables milieux insulaires, celui d'assurer son avenir économique, son avenir tout court

Les îles fascinent les humains depuis toujours. En apparence simples, elles sont des concentrés de complexité, à la fois lieux de respiration et d'enfermement. Elles demeurent mystérieuses pour les continentaux. Notre collaboratrice est allée à la rencontre des îles d'ici et d'ailleurs. Septième de huit articles.



L'arrivée est impressionnante. On passe un phare tout blanc. Puis s'offrent de près collines verdoyantes, chemins étroits et murets de pierre.
MONIQUE DURAND

MONIQUE DURAND
COLLABORATRICE
LE DEVOIR

Pour se rendre jusque-là, il faut traverser le Connemara irlandais, semé de lacs et de rivières aux eaux tranquilles, au milieu de montagnes rondes et nues, tondues par les siècles et les moutons peinturlurés en rouge et en bleu.

C'est un taxi lituanien qui m'y emmène depuis Dublin. Algis vit en Irlande depuis 12 ans avec sa famille. Il découvre le Connemara en même temps que moi. Pendant le trajet, il converse en russe avec des amis ukrainiens et en lituanien avec son père, tous établis en Irlande. C'est dans un parfum d'Europe de l'Est que j'arrive donc aux confins de l'Europe de l'Ouest, à Cleggan. Et que je fais la connaissance de Vincent Lennon qui, comme moi, s'apprête à monter à bord du traversier pour Inishbofin.

Inishbofin ? Une île menue, dix fois plus petite que notre île d'Orléans, sur la côte occidentale de l'Irlande, près de Galway. Où le Doonemore se targue d'être l'hôtel situé le plus à l'ouest de l'Europe. « *Next step is America !* » clament les habitants d'Inishbofin.

Les bananes et les feuilles de céleri dépassent de ses sacs, sept sacs remplis à ras bord. « Un voisin qui a une voiture viendra m'aider à apporter tout ça à la maison. » Vincent Lennon s'en revient chez lui, sur l'île, après avoir fait ses courses sur le continent. Le continent ? En l'occurrence, l'île d'Irlande.

La population d'Inishbofin compte 150 habitants permanents. Mais 40 000 visiteurs y passent durant l'été, une foule folle ! « De plus en plus, nos contemporains recherchent non seulement l'île, explique Françoise Péron, universitaire brestoise, mais ce que j'appellerai métaphoriquement l'île de l'île, plus authentique et exceptionnelle dans leur esprit. L'île de Molène, par exemple, sur la côte bretonne, loue des abris sans électricité. Vivre à l'unisson de la seule nature, voilà sur quoi elle mise pour attirer. C'est le retour à la cabane ! »

Se désintoxiquer de la société

Je pense à l'île Grosse Boule, sur la Côte-Nord, en face de Sept-Îles. On met une demi-heure en bateau pour l'atteindre. Des yourtes y sont offertes en location, équipées de panneaux solaires et de propane. On se sent un peu héros d'avoir bravé les éléments pour s'y rendre, la mer souvent agitée, le vent cinglant. On a croisé des loups marins et, avec un peu de chance, des marsouins et des baleines. « Comme les îles sont petites, on peut y refaire le monde, retourner aux origines », poursuit Françoise Péron. « On va s'y désintoxiquer de la société. » Sac de couchage, lampe de poche, boîtes de tomates et pâtes, attirail des temps postmodernes ! Moustiques, ratons laveurs, mouffettes, mulots, on a hâte d'arriver ! « Il y a là aussi un besoin d'ancrage, dans un monde qui ne semble plus en avoir », dit la spécialiste.

Retour sur le traversier avec Vincent. « Tous mes soucis restent sur le quai de Cleggan, confie-t-il. C'est curieux, j'accoste sur Inishbofin jamais tout à fait le même homme. »

L'arrivée est impressionnante. D'abord, on passe un phare tout blanc sur le tout bleu. Ensuite, le château Cromwell au garde-à-vous devant l'île. Il servit de prison aux prêtres catholiques de toute l'Irlande après la Réforme menée par l'Église d'Angleterre à la fin du XVIe siècle. S'offrent enfin de près collines verdoyantes, chemins étroits, murets de pierre, maisons disséminées.

Vincent va porter ses victuailles chez lui. Il me donne rendez-vous au bar The Beach. Pour y parvenir, il faut grimper une longue côte qu'emprunte, en même temps que moi, contenu par un chien obéissant, tout un troupeau de moutons encore et toujours peinturlurés de rouge, de bleu ; pas d'Irlande sans moutons.

Nous sommes bientôt attablés devant une 12 O'Clock Mass (la messe de midi), la bière du cru. « Le grand-père de ma compagne était médecin sur Inishbofin. Et son père est né ici. Cette île fait partie de notre ADN. » Après 42 ans de travail en éducation à Dublin, Vincent y vit une retraite paisible. « Le silence ici, oh, le silence… » Celui du vent, des vagues, des moutons.

Dans un océan sans limites

Après la 12 O'Clock Mass, je m'arrête à une drôle de roulotte plantée devant la mer. Lorraine McClean, 50 ans, m'y accueille. Artisane et commerçante, elle vit sur l'île depuis 17 ans. Élevée en Angleterre, elle s'est prise d'amour pour Inishbofin, où elle venait travailler l'été pendant ses études. La roulotte est sa boutique d'artisanat. « Alors la vie ici ? » Elle éclate d'un grand rire. « Des jours, je m'enterrerais, d'autres jours, c'est le paradis. » Un peu comme la mer, des fois tourmentée, d'autres fois miroir. « Pour vivre ici, il faut savoir se suffire à soi-même. Bien se connaître. Et consentir à une vie plutôt frugale. »

Elle a décidé de s'impliquer très activement pour faire vivre l'île. Lorraine McClean a été élue à la présidence d'un directorat au statut unique qui gère les lieux. Elle est en quelque sorte la mairesse d'Inishbofin. Elle encourage de toutes les façons la venue d'entrepreneurs et la création d'emplois. « La laine des moutons d'ici, par exemple, pourrait devenir une spécialité, un produit typique apprécié des

DÉSIR D'ÎLE



Si des élections étaient déclenchées, les sondages laissent croire que Matteo Salvini pourrait gagner son pari en se hissant à la tête d'un gouvernement d'extrême droite
ALBERTO PIZZOLI
AGENCE
FRANCE-PRESSE

du M5S ont tissé une nouvelle alliance cette fois avec ceux du Parti démocrate (PD) — au centre gauche de l'échiquier politique — pour voter contre la motion présentée par Salvini.

Le prochain chapitre de cette crise à l'issue incertaine s'ouvrira mardi lorsque le premier ministre Giuseppe Conte s'adressera aux parlementaires. « Il aura la possibilité de s'exprimer et d'expliquer les termes de la crise actuelle », explique Roberto Angrisani. Plusieurs options se dérouleront alors : un renversement du gouvernement, suivi du déclenchement d'élections, la formation d'une nouvelle coalition gouvernementale ou la mise en place d'un gouvernement technocratique.

Dans l'éventualité où aucune alliance n'émergerait, les parlementaires pourraient décider de mettre en place un gouvernement apolitique, composé de technocrates, ce qui permettrait d'éviter un enlisement du pays dans une crise économique et budgétaire.

Mais déjà, le rapprochement entre le M5S et le PD laisse croire qu'une nouvelle majorité de rechange pourrait être à portée de main. « Le M5S aurait tout intérêt à le faire, puisque le parti est impopulaire, donc il perdrait beaucoup de sièges si des élections étaient déclenchées, estime Frédéric Mérand. Mais la stratégie du PD n'est pas claire : est-ce qu'ils préfèrent des élections ou tenter le coup avec le M5S ? »

Un brouillard dans lequel se mêle l'ombre de l'ancien premier ministre Matteo Renzi, qui semble placer ses cartes pour reprendre les rênes du PD. « Il se positionne comme la solution de remplacement à Salvini et pourrait transformer cette bataille en un combat de coqs entre les deux Matteo », suggère le chercheur.

Si des élections étaient déclenchées, les sondages laissent croire que Matteo Salvini pourrait gagner son pari en se hissant à la tête d'un gouvernement d'extrême droite. Une majorité serait à portée de main si la Lega s'alliait à la formation Fratelli d'Italia (extrême droite) de Giorgia Meloni et/ou avec le parti Forza Italia (droite) de Silvio Berlusconi.

« C'est très inquiétant, laisse tomber Roberto Angrisani. L'Italie est un laboratoire des conséquences et des ravages de l'avancée du populisme. [...] Tous les totalitarismes en Europe ont accédé au pouvoir par la voie légale. »



Pas d'Irlande sans moutons ! En bas : le château Cromwell au garde-à-vous devant l'île. Il servit de prison à la fin du XVIe siècle.
VINCENT LENNON / MONIQUE DURAND



Pour vivre ici, il faut savoir se suffire à soi-même. Bien se connaître. Et consentir à une vie plutôt frugale.
LORRAINE MCCLEAN

continentaux. » Cet été, une nouveauté qui la réjouit : on a ouvert une petite librairie sur l'île.

Inishbofin fait face aux mêmes défis que d'innombrables milieux insulaires du globe, celui d'assurer son avenir économique, son avenir tout court. Arrêter l'hémorragie des « locaux » vers le continent, attirer de nouveaux résidents, empêcher la dévitalisation. Tout y est plus compliqué et plus coûteux : dépendance du climat, frais de transport élevés, biens et services lointains. Et la saison touristique est si courte. Surpeuplées l'été, les îles retombent en léthargie aux grandes marées d'automne. Tout le monde est parti. Les insulaires doivent se retrouver, se recentrer, réapprivoiser silence et solitude.

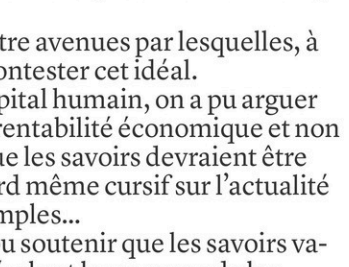
Lorraine a deux chats. « C'est ma famille. » Et des oiseaux, tout autour de chez elle. « Souvent, j'éteins la radio pour les entendre chanter. » « J'ai longtemps pensé que j'étais devenue moi-même une île. Mais je me suis rendu compte que, même vivant un peu comme une ermite, j'avais besoin des autres, de mes voisins, de mes amis. » « Je suis consciente de ne pas être dans la norme, poursuit-elle, d'être un peu anormale à vrai dire. Mais cette vie me convient. »

Se voit-elle vieillir sur Inishbofin ? « Non. Je rêve d'une toute petite maison que j'habiterais en Espagne, où il fait chaud. Entourée de voisins qui prendraient soin de moi, et moi, d'eux. »

Quand elle en a marre de son île trop étroite, Lorraine va marcher sur les collines après sa journée. « Ça me remet d'aplomb. » Elle voit le soleil tomber dans un océan sans limites. Les entraves en elle se défont. L'Irlande gît là-bas dans le contre-jour, tandis que l'île de l'île est encore éclaboussée de lumière.

Penser le curriculum

NORMAND BAILLARGEON



Si on examine les débats souvent virulents qui se déroulent depuis un siècle en éducation, on remarquera qu'ils concernent bien souvent soit les méthodes à préconiser pour faire apprendre, soit la détermination de ce qu'on doit ou devrait faire apprendre : le curriculum. Nos récents débats sur la réforme concernaient typiquement ces deux enjeux, souvent d'ailleurs reliés l'un à l'autre.

En ce qui concerne les méthodes, ma propre position est que des résultats de recherche empirique convergent désormais avec les données des sciences cognitives et fournissent des données probantes que nous ne pouvons ignorer. La réforme commettait cette impardonnable faute.

Au moment où tous les élèves et tous les étudiants s'apprêtent à suivre, dans leur divers cours, un certain curriculum, je voudrais cette fois rappeler quelques idées sur cet important sujet.

Je commencerai par toucher un mot des débats le concernant avant de rappeler deux grands apports théoriques sur cette question.

Le curriculum libéral comme tel

L'idéal appelé libéral, en éducation, définit celle-ci comme l'acquisition par un sujet de savoirs retenus pour leur capacité formatrice de son esprit, pour leur contribution à son autonomie et pour le rôle qu'ils jouent en cette qualité dans la préparation à la participation à la vie sociale, politique et économique. Une telle éducation rend présumément libre, d'où son nom.

Voici (il y en a d'autres...) quatre avenues par lesquelles, à des degrés variables, on a pu contester cet idéal.

Sous le nom de théorie du capital humain, on a pu arguer que c'est pour leur éventuelle rentabilité économique et non pour leur valeur intrinsèque que les savoirs devraient être retenus en éducation. Un regard même cursif sur l'actualité en éducation fournira des exemples...

Sous le nom d'habitus, on a pu soutenir que les savoirs valorisés dans une éducation libérale et les moyens de les transmettre privilégient des manières de penser, de sentir, de valoriser que possèdent d'emblée les membres des classes favorisées, qui se sentent donc chez eux à l'école, tandis que les autres admettent que ce qui s'y déroule n'est pas pour eux.

On a encore soutenu que le curriculum d'une éducation libérale est tout entier traversé de graves biais idéologiques : il est sexiste, classiste, occidentalocentriste et reproduit ces biais dans un geste d'exclusion de ce à quoi il reste aveugle.

On a enfin, sous le nom de postmodernisme, invité à renoncer à ces grands idéaux normatifs (le vrai, le beau, le bien) fondant ultimement l'idéal libéral et à reconnaître, dans un geste relativiste, que seule compte l'efficacité pratique, la performativité.

Ces idées, et d'autres, sont présentes et peuvent en effet rendre plus difficile la défense d'une vision libérale de l'éducation.

Mais je tiens à rappeler deux importantes contributions théoriques qui tentent de l'assurer.

Formes de savoir et culture générale

La première a été proposée par un mathématicien et philosophe britannique appelé Paul H. Hirst.

Il suggère, pour le dire très vite, que les êtres humains ont déployé diverses manières de connaître le monde et eux-mêmes, qu'il appelle des formes de savoir. Chacune d'elles est caractérisée par des concepts qui lui sont propres et par des manières particulières de les combiner et de valider les propositions qu'on avance ainsi.

Hirst affirme qu'il existe les formes de savoir suivantes (que l'on pourrait à leur tour subdiviser) : mathématiques, sciences physiques ; sciences humaines ; histoire ; religion ; littérature et beaux-arts ; philosophie.

Une éducation libérale devrait donc en faire parcourir à chacun le plus vaste tour d'horizon possible afin de développer son esprit. Hirst reconnaît que si une éducation libérale est habituellement menée à travers l'étude directe des diverses branches des disciplines, il n'est pas nécessaire qu'il en soit toujours ainsi.

Le capital culturel avec E. D. Hirsch

Plus récemment, E. D. Hirsch a de son côté avancé que l'on devrait et que l'on peut parfaitement transmettre à chacun les connaissances composant ce qu'il appelle le capital culturel, indispensable à une personne qui aspire à l'autonomie et au citoyen.

Il s'agit d'abord de définir ce capital, et Hirsch et ses collaborateurs ont justement soigneusement cerné ce que chaque petit Américain, au terme de son parcours scolaire, devrait avoir appris.

Hirsch suggère aussi que le monde de l'éducation a négligé et méconnu non seulement l'importance de ces savoirs, mais aussi celle des savoirs préalables indispensables pour acquérir de nouveaux savoirs. Il propose donc, dans les écoles qu'il a inspirées, des curriculums soigneusement élaborés et progressifs dans chaque discipline et pour chaque niveau. Je vous invite à consulter le site *https://www.coreknowledge.org* pour y trouver les contenus préconisés pour toutes les disciplines (arts, sciences, mathématiques, histoire et géographie, etc.) du préscolaire à la huitième année.

Hirsch écrit, et je lui laisse volontiers le dernier mot : « L'école publique d'une démocratie doit permettre le plein épanouissement du potentiel de tous les élèves. Une carence de capital intellectuel chez un enfant ne constitue pas une donnée immuable que nos écoles ne pourraient changer, mais un défi qu'elles peuvent surmonter en corrigeant leurs incohérences académiques. »

La perle de la semaine est offerte par David Milot. « Les archontes sont tirés au sort et ont un mandat annuel de dix ans. »

Bref, ils avaient tout leur temps...



La théorie de Lawrence Lande, qui pensait que le système de l'économiste John Law aurait offert la prospérité à l'Amérique française et l'aurait ainsi préservée des Anglais, semble un peu délaissée de nos jours.
PIERRE-NICOLAS RIOU

Une histoire inachevée

Dispersés aux États-Unis, une centaine de documents majeurs rassemblés par Lawrence Lande, dans sa quête pour réhabiliter John Law, ont finalement été rapatriés au Québec, où ils profitent maintenant à des chercheurs

Lawrence Lande, concessionnaire automobile de Montréal et grand collectionneur, s'est passionné pour John Law, économiste né au XVII[e] siècle et père du capitalisme moderne, tombé en disgrâce. Troisième et dernière partie de cette enquête historique sur la trace de deux personnages exceptionnels.

SYLVAIN LUMBROSO
COLLABORATEUR
LE DEVOIR

En arrivant au salon du livre ancien de New York, ce samedi d'avril 2001, Denis St-Martin s'est promis de ne pas trop dépenser. Quelques heures plus tard, il repartira pourtant délesté de plusieurs milliers de dollars, avec une pièce unique qui marquera le début d'une aventure un peu folle.

Pour l'heure, cet entrepreneur paysagiste de Sorel-Tracy, collectionneur passionné par l'histoire du Québec, flâne d'un kiosque à l'autre pour s'imprégner de l'odeur du vieux papier qu'il affectionne tant. Les belles reliures d'un vendeur de l'État de New York attirent ses pas, et sa main ne tarde pas à feuilleter le classeur de présentation, qui regorge de vieux manuscrits, rangés par nom d'auteur. À la lettre L, un papier de Jacques de La Place, un jésuite parti sur le même bateau que Jeanne Mance, retient l'attention de Denis St-Martin. À la lettre M, sa main se met à trembler au contact d'une missive de Marie Morin, la première religieuse née au Canada, en 1649. Mais rien de comparable avec l'extase provoquée par la prochaine : un contrat signé par le fondateur de Montréal, Paul de Chomedey de Maisonneuve.

Denis St-Martin est très surpris de trouver un tel document du mauvais côté de la frontière. « J'ai bien senti qu'il y avait un filon majeur pour moi. J'ai quitté le kiosque pour reprendre mes esprits et j'ai immédiatement téléphoné à la seule personne capable de me renseigner : Alfred Van Peteghem », se remémore Denis St-Martin. Les deux hommes, qui ont sympathisé dans une vente aux enchères, ont tissé une relation de confiance.

Persuadé que le document provient d'un vol aux archives du Québec, Denis St-Martin commence à le décrire à son interlocuteur. « Alfred m'a tout de suite interrompu et m'en a fait lecture comme s'il l'avait sous les yeux. Je me suis dit, soit il a un pouvoir de divination, soit il connaît très bien ce document, qui du coup doit avoir beaucoup de valeur ! » raconte en souriant Denis St-Martin. La réplique finale d'Alfred Van Peteghem résonne encore dans l'esprit du collectionneur : « Prends-le sur-le-champ ou c'est moi qui le fais ! » Denis St-Martin fait l'acquisition de cette pièce très coûteuse et s'empresse, de retour à Montréal, de questionner Alfred Van Peteghem sur l'origine de cette lettre.

L'érudit belge, lassé de sa relation avec des collectionneurs très riches et un peu blasés, s'est pris d'affection pour Denis St-Martin, un passionné aux origines modestes. C'est dans ce climat qu'il retrace, pour lui, l'épopée de Lawrence Lande pour réhabiliter John Law. La relation entre Alfred Van Peteghem et le concessionnaire automobile a mal fini, car les deux hommes ne partageaient plus la même vision. En outre, pour une raison obscure, McGill n'a pas pu, ou n'a pas voulu, acquérir les manuscrits.

« C'est ce qui a conduit la famille de Lawrence Lande, qui vivait aux États-Unis, à tout transférer là-bas. Monnayer les manuscrits dans un pays où il y a de nombreux collectionneurs fortunés est plus facile. Lawrence Lande était alors âgé. Il a sans doute laissé les choses filer », relate Denis St-Martin.

Retour au Québec

Tous les manuscrits ont ainsi été dispersés et seule la volonté de Denis St-Martin, combinée aux connaissances d'Alfred Van Peteghem, a permis de réunir à nouveau une centaine de pièces majeures, en plus de quinze ans. Pour éviter qu'un jour les documents puissent à nouveau quitter le Québec, le musée Pointe-à-Callière en a acheté une partie à Denis St-Martin. Éric Major, le responsable de la médiathèque du musée, se réjouit de l'opération : « Nous constituons et protégeons un fonds d'étude majeur pour les premiers temps de Montréal, car de nombreux documents concernent notre ville et son développement ! » La boulimie de Lawrence Lande, qui l'a conduit à acquérir des documents tous azimuts sur la Nouvelle-France, va en fait servir à éclairer l'histoire de Ville-Marie. « Désormais, des étudiants et des chercheurs peuvent consulter la collection que nous avons réunie à la médiathèque », dit Éric Major.

Loin d'avoir réussi à réhabiliter John Law, le collectionneur Lawrence Lande a tout de même permis de préserver des pièces fragiles, dont on peut retrouver le contenu dans ses six catalogues

La théorie de Lawrence Lande, qui pensait que le système de Law aurait offert la prospérité à l'Amérique française et l'aurait ainsi préservée des Anglais, semble en revanche un peu délaissée. Pourtant, lorsque l'on interroge Catherine Desbarats, spécialiste de l'économie de la Nouvelle-France à l'Université McGill, ce postulat éveille à nouveau l'intérêt. « Sa vision était trop simpliste, mais Lawrence Lande n'avait pas complètement tort. Si la dette publique de la France avait été mieux financée, le destin des colonies d'Amérique eût été différent. John Law a été très novateur pour régler le problème, mais sa révolution économique manquait d'assise politique pour fonctionner », explique Catherine Desbarats.

La question de la dette et de ses enjeux publics est donc centrale. La chercheuse étudie justement la monnaie de carte. En Nouvelle-France, les autorités émettaient des promesses de paiement en inscrivant une somme au dos d'une carte à jouer, pour rémunérer par exemple les fonctionnaires et les soldats. « J'ai justement besoin de consulter les catalogues de la collection Lande, car je suis sûre qu'ils contiennent des informations éclairantes pour mon étude », raconte Catherine Desbarats.

Même son de cloche à l'Université de Montréal, où Thomas Wien travaille notamment sur les relations de la Nouvelle-France avec l'Europe. « On est toujours reconnaissants quand une personne investit autant d'argent pour réunir des documents que l'on peut étudier », souligne le professeur.

Pour Wien, il est par exemple essentiel de consulter les traces écrites laissées par les commerçants présents dans les colonies. Les décisions de la métropole ne sont pas suffisantes pour comprendre le sort d'un territoire. « Jusqu'à un certain point, c'est le marché qui décide. Les Antilles, mieux situées, attiraient davantage les investisseurs à l'époque de Law. Par la suite, en Louisiane, ce sont surtout les esclaves africains achetés par les colons qui, bien malgré eux, ont assuré le développement du territoire », analyse le professeur.

En achetant toutes ces lettres qui dévoilent la réalité du terrain, Lawrence Lande avait donc vu juste. Loin d'avoir réussi à réhabiliter John Law, le collectionneur a tout de même permis de préserver des pièces fragiles, dont on peut retrouver le contenu dans ses six catalogues. Catherine Desbarats lance d'ailleurs, sous forme de promesse : « Sans suivre toutes les lubies de Lawrence Lande, nous allons tout de même grandement profiter de son travail dans les prochaines années ! »

LE MYSTÈRE JOHN LAW



Le chef de milice centrafricain Alfred Yekatom Rombhot aurait dirigé, en 2013-2014, un groupe d'environ 3000 personnes qui auraient commis des actes de violence à l'encontre des musulmans du sud de Bangui, capitale de la République centrafricaine. Sur la photo, une victime présumée de Rombhot, dans les bureaux de la Coordination des organisations musulmanes de Centrafrique à Bangui.
ADRIENNE SURPRENANT

III CENTRAFRIQUE

« Je me bats pour la justice, mais aussi contre l'injustice »

L'avocat québécois Stéphane Bourgon a défendu un chef de milice centrafricain traduit devant la Cour pénale internationale pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité

ADRIENNE SURPRENANT
COLLABORATRICE
LE DEVOIR

Près de 10 000 kilomètres séparent Repentigny de Bangui, en Centrafrique. Et pourtant, Stéphane Bourgon, ce natif de la Rive-Nord de Montréal, s'est retrouvé à défendre « Rambo », un chef de milice centrafricain, à la Cour pénale internationale (CPI).

« Je me bats pour la justice, mais aussi contre l'injustice, » explique l'avocat, qui a commencé sa carrière de plaideur et criminaliste au sein des Forces armées canadiennes, avant de rejoindre La Haye en 1998. « Si la défense fait une erreur, ça peut mener à la condamnation d'un innocent, et ça, c'est grave. Toute ma carrière est basée sur le fait qu'une personne innocente ne doit pas être punie. À La Haye, c'est très difficile en raison de la gravité objective des crimes, des regards toujours tournés vers les accusés, qui ont souvent mauvaise réputation dans les médias. »

Le chef de milice, Alfred Yekatom Rombhot de son vrai nom, est le premier Centrafricain extradé à La Haye pour son implication dans les événements de 2013-2014. À la suite de la prise du pouvoir par la coalition Séléka, il aurait dirigé une milice « anti-Balaka » d'environ 3000 personnes qui auraient commis des actes de violence à l'encontre des musulmans du sud de Bangui.



« Massacres »

« Il a fait des massacres dans toute la population. Enfants, femmes enceintes, vieillards. Même nos habits, nos maisons, notre bétail ont disparu », raconte le chef d'un quartier où la milice aurait sévi. L'homme de 66 ans, qui préfère rester anonyme, contient sa colère lorsqu'il parle de son fils tué. « La vie humaine n'a pas de prix. Si ceux qui ont commis des actes horribles ne sont pas condamnés, même si on nous donne un milliard, plus rien n'aura de sens, ni la vie ni la justice. »

Rombhot siégeait comme député à l'Assemblée nationale jusqu'à ce qu'il y dégaine un fusil le 29 octobre 2018. La CPI a déposé un mandat d'arrêt contre lui une dizaine de jours plus tard.

C'est dans ce contexte que Stéphane Bourgon a été conseil principal à la défense de ce chef de milice depuis 10 mois. Aucune accusation n'a été déposée jusqu'à présent, alors qu'il est déjà en prison. Un délai « très étrange par rapport aux critères en vigueur au Canada », selon Me Bourgon. L'avocat dénonce un manque de moyens et d'accès aux informations pour la défense, imputables, selon lui, au motif de création de la Cour : « C'est une justice qui devient une justice d'exception. Une des causes principales, c'est qu'elle a été créée avec le thème principal de " vaincre l'impunité ". Si on parle de vaincre l'impunité, c'est comme si, au point de départ, la personne était coupable. Ça chemine dans les procédures et dans la façon d'administrer la justice devant la Cour pénale internationale. »

La détention de Rombhot et d'un autre anti-Balaka donne à une partie de la population centrafricaine une impression de partialité de la part de la CPI. Notamment parce qu'en Centrafrique, des chefs ou membres éminents des Séléka (la coalition de groupes armés opposés aux anti-Balaka) siègent au gouvernement depuis les accords de paix de Khartoum. « Si on arrivait à faire une justice locale pour juger des gens des deux côtés, ça permettrait au pays de se relever et de garder sa souveraineté plutôt que de la transférer à La Haye, analyse M. Bourgon. Il n'y a que de rares procès, d'une telle envergure et d'un tel degré politique, qui ne pourraient pas avoir lieu à Bangui. »

Des millions pour peu ?

Rombhot et Ngaïssona, les deux détenus de la CPI, restent de « petits poissons », selon l'avocat. Il remet en question le besoin d'investir des millions et de passer cinq ans sur leurs procès à La Haye.

« Regardez le nombre de dossiers instruits depuis les débuts de la Cour, et comparez avec le budget donné depuis les débuts », souligne Me Bourgon. Avec un budget pour 2018 de 219 millions de dollars et seulement onze enquêtes en cours, la CPI est critiquée par de nombreux États membres. L'un des points de litige : sur les neuf pays où se déroulent des enquêtes, huit sont sur le continent africain (la Géorgie fait note d'exception), ce qui a valu à la Cour d'être targuée de néocolonialisme.

Face à ces critiques, l'avocat québécois prend ses précautions pour naviguer dans ce milieu interculturel : « Pour un avocat blanc qui représente un Centrafricain, il est essentiel d'avoir un minimum de connaissances sur le pays. Certaines peuvent être acquises par la littérature, d'autres non. C'est pour cela que je travaille avec des équipes mixtes, et que j'essaie d'avoir toujours un représentant du pays de l'accusé. »

Malgré tout, le Canada, avec son « très bon système de justice », apporte selon lui une contribution notoire à la justice internationale. De plus, les membres du Barreau du Québec ont l'habitude d'un système mixte, et maîtrisent la common law comme le droit civil « de nature continentale » à la base de la justice appliquée à La Haye. Le bilinguisme est un autre atout dans une cour en anglais, mais où une partie des accusés et témoins sont francophones.

Me Bourgon vient de laisser le dossier de M. Yekatom Rombhot pour se concentrer sur la procédure d'appel du dossier de Bosco Ntaganda, un Congolais. C'est la Québécoise Me Mylène Dimitri qui le remplace.

S'il entend poursuivre son travail sans relâche contre l'injustice, on sent toutefois qu'il a perdu quelques illusions en chemin. « Il y a quelques années, j'aurais dit que la justice, c'est l'élément clé, la base sur laquelle on peut reconstruire. Aujourd'hui, vu mon expérience, je regarde le mélange entre le politique et la justice, la façon dont elle est administrée aujourd'hui, et je ne suis plus certain que la justice soit la clé pour le retour à la paix et la réconciliation des États déchirés. »

Toute ma carrière est basée sur le fait qu'une personne innocente ne doit pas être punie. À La Haye, c'est très difficile en raison de la gravité objective des crimes, des regards toujours tournés vers les accusés, qui ont souvent mauvaise réputation dans les médias

STÉPHANE BOURGON

Non, le Groenland n'est pas à vendre

TOM LITTLE
À KULUSUK
AGENCE FRANCE-PRESSE

« Prêts à faire des affaires, pas à vendre » : les autorités groenlandaises ont rappelé vendredi que leur île, riche en ressources naturelles, n'était pas à vendre après des révélations dans la presse américaine selon lesquelles Donald Trump s'était montré intéressé par l'achat de l'immense territoire autonome danois. La veille, le quotidien économique *The Wall Street Journal* avait écrit que le président américain, magnat de l'immobilier avant de se lancer en politique, s'était « montré à plusieurs reprises intéressé par l'achat » de ce territoire, qui compte quelque 56 000 habitants, et en avait parlé à ses conseillers à la Maison-Blanche. Le président s'est notamment renseigné sur les ressources naturelles et l'importance géopolitique de la région, selon le journal.

« Le Groenland est riche en ressources précieuses [...]. Nous sommes prêts à faire des affaires, pas à vendre » le territoire, a rétorqué vendredi le ministère groenlandais des Affaires étrangères sur Twitter. À Kulusuk, un village de chasseurs et de pêcheurs peuplé de moins de 300 habitants dans le sud-ouest de l'île, les habitants rencontrés par l'AFP ne croient pas au projet de Donald Trump : « Ça n'arrivera jamais ! »



Le Groenland est une gigantesque île arctique riche notamment en pétrole, gaz, or, diamant, uranium, zinc et plomb.
JONATHAN NACKSTRAND AGENCE FRANCE-PRESSE

assure Jakob Ipsen, le propriétaire de l'un des deux hébergements que compte la bourgade. « Les gens prennent ça comme une grosse blague. Ils ont déjà essayé en 1867, puis pendant la Deuxième Guerre mondiale, et rien ne s'est produit. Ça ne risque certainement pas de se reproduire », assure-t-il.

Le Groenland était une colonie danoise jusqu'en 1953, date à laquelle il est entré dans la « Communauté du Royaume » danois. En 1979, l'île a obtenu le statut de « territoire autonome », mais son économie dépend toujours fortement des subsides versés par Copenhague. Joint vendredi par l'agence, le cabinet de la première ministre Mette Frederiksen, à Copenhague, n'a pas souhaité faire de commentaires dans l'immédiat. « Ce doit être un poisson d'avril », a de son côté gazouillé l'ancien chef du gouvernement danois Lars Løkke Rasmussen (Parti libéral).

La base militaire la plus septentrionale des États-Unis — la base aérienne de Thulé — se situe toujours sur l'île. « C'est la position militaire du Groenland » qui attirerait le président américain, estime Jakob Ipsen.

III ÉTATS-UNIS

L'autopsie d'Epstein confirme le suicide

AGENCE FRANCE-PRESSE
À NEW YORK

Les résultats de l'autopsie du financier américain Jeffrey Epstein, retrouvé mort dans sa cellule de prison samedi dernier, ont confirmé vendredi qu'il s'était suicidé par pendaison, levant une des grandes interrogations suscitées par ce qui est devenu un scandale national. Après « un examen méticuleux de toutes les informations, y compris les résultats complets de l'autopsie », la médecin légiste en chef de New York a confirmé, dans un bref communiqué, qu'il était mort par « suicide », d'une « pendaison ».

Des responsables anonymes cités par le *New York Times* ont indiqué que le multimillionnaire, accusé d'avoir organisé un vaste réseau d'exploitation sexuelle de jeunes filles âgées parfois de 14 ans seulement, aurait apparemment utilisé ses draps pour se donner la mort. Le suicide de cet homme de 66 ans, alors qu'il était détenu à la prison fédérale de Manhattan, l'une des plus sûres du pays, a suscité un torrent d'interrogations et de théories du complot. Bien que les autorités aient annoncé dès samedi qu'il s'était apparemment suicidé, beaucoup insinuaient qu'il aurait été assassiné pour protéger les nombreuses personnalités et hommes de pouvoir qu'il avait fréquentés, du prince Andrew à Bill Clinton. La confirmation d'un suicide est pourtant loin de lever toutes les interrogations sur la façon dont ce détenu, parmi les plus en vue du pays, a pu se donner la mort.

Le secrétaire d'État à la Justice, William Barr, avait annoncé samedi l'ouverture de deux enquêtes. Il a dès mardi évoqué de « graves » dysfonctionnements dans cette prison réputée particulièrement sûre. Il ne les a pas détaillés, mais le directeur de l'établissement a été muté et les deux gardiens chargés de surveiller M. Epstein dans la nuit de vendredi à samedi ont été suspendus. Des responsables pénitentiaires cités par le *New York Times* ont affirmé que les surveillants avaient dormi environ trois heures, alors qu'ils étaient censés effectuer des rondes toutes les demi-heures, alimentant les soupçons sur de possibles complicités au sein de la prison.

En attendant des avancées de l'enquête, les actions au civil demandant réparation à ses héritiers et à ses complices présumés se multiplient. Après une première plainte mercredi, enregistrée au tribunal d'État de New York par une victime présumée déjà connue des médias, Jennifer Araoz, une autre a été déposée devant le tribunal fédéral de New York pour exploitation sexuelle, réclamant 100 millions de dollars de dommages et intérêts.

PETITES ANNONCES & AVIS DE DÉCÈS

170
HORS FRONTIÈRES EUROPE
À LOUER

CONDOS PARIS CENTRE
Près métro et services. WIFI.
Sem./mois À partir de 790 $.
Location : 514-999-0546
paris.condo@sympatico.ca

PARIS - Petit bijou d'appart
sur la Butte Montmartre, au coeur de Paris.
Paisible, ensoleillé,
ascenseur. 514-489-5955
appartement-montmartre.com

307
LIVRES ET DISQUES

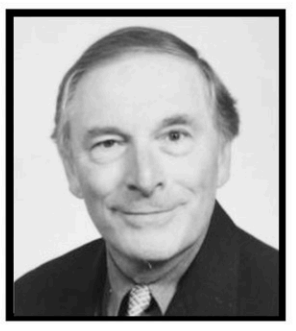
LIBRAIRIE
Bonheur d'Occasion
achète livres de qualités en tout genre. 514 914-2142
www.bonheurdoccasion.com

515
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ?
Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables.
20 ans d'experience.
Service à domicile.
514 573-7039 Julien



Un don d'espoir pour la vie
ARMÉE DU SALUT
1-877-488-4222
www.ArmeeduSalut.ca



Alain Lortie
1932 - 2019

À Montréal, le 24 juillet 2019, est décédé Alain Lortie, à l'âge de 87 ans. Avocat ayant pratiqué durant de nombreuses années chez Desjardins Ducharme, Stein, Monast, ancien président du conseil d'administration de l'Institut Philippe-Pinel, de l'ensemble | Musici de Montréal et du collège Stanislas, il laisse dans le deuil ses enfants Suzanne (Philippe Martin), Marie-Claude et Vincent, leur mère Lyse Richer, ses petits-enfants Marion, Colin, Juliette, Léon et Alice, ses sœurs Monique (feu Charles Lussier) et Hélène (feu Naran Narayana), son frère Bernard (Marielle Corriveau) et sa belle-sœur Colette Leclerc (feu Gilles Lortie). Il laisse aussi dans le deuil Diane Pelchat, sa compagne de vie durant de nombreuses années, ses fils Étienne (Jasmine Ratté) et Vincent Borgeat (Joanie Barabé) et leurs enfants, ainsi que plusieurs neveux et nièces et de grands amis.

La famille recevra vos condoléances le samedi 14 septembre 2019, dès 10h, à l'église Notre-Dame-des-Neiges, au 5309, chemin de la Côte-des-Neiges. Les funérailles seront ensuite célébrées à cette église, à 11h, et seront suivies par une réception au sous-sol de l'église.

Au lieu de fleurs, vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don en son nom à un organisme de bienfaisance de votre choix.

Centre funéraire Côte-des-Neiges
Dignité
EN HOMMAGE À LA VIE

Communiquez avec Le Mémoriel pour publier :
• Avis de décès • Faire-part
• Remerciements • Condoléances
• Anniversaires • Hommage
• In memoriam
Le Mémoriel
1855, rue Du Havre, bureau 107
Montréal, Qc, H2K 2X4
Télé: 514 525-1149
Téléc.: 514 525-7999
deces@lememoriel.com
Le mémoriel



Roux, Augustin
1926-2019

Paisiblement, le 13 août 2019, Augustin a commencé son grand repos bien mérité.

Père de famille dévoué, il était fier d'avoir offert à sa communauté des soins de médecine empathiques et d'avant-garde pendant près de 50 ans. Connu à ses débuts comme le 'petit de médecin de campagne', il a su accompagner ses patients au travers les transformations sociales et chacun dans ses étapes de vie. Il a aussi contribué à la concrétisation de l'école et du centre d'accueil de son village.

Il laisse dans le deuil Jeannette Desjardins sa compagne de toujours, ses enfants Louise, Jean, Suzanne et Denis (Suzanne Pineault), ses petits-enfants Florence-Delphine, Sacha, Nicolas, Laurent, Louis et Jeanne, son arrière-petit-fils Ariel ainsi qu'autres parents et amis.

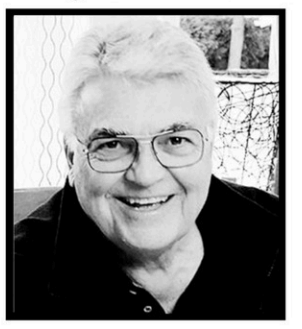
La famille vous accueillera à:

Les Résidences Funéraires Goyer
9126 Sainte-Madeleine
Saint-Benoît (Mirabel)
le vendredi 23 août de 14 h à 17h et de 19h à 21h ainsi que le samedi 24 août dès 9h. Un service sera célébré le 24 août à 11h en l'église de St-Benoît.

Selon sa volonté, des dons à la Fondation Soleil du Centre d'Accueil Saint-Benoît œuvrant au bénéfice des résidents de ce centre d'accueil devraient être substitués aux fleurs traditionnelles.

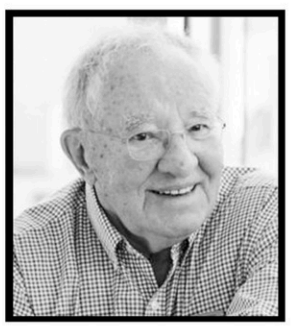
QUAND LA TOXICO MANIE PREND TOUTE LA PLACE
faites les premiers pas
(514) 939-0202
www.portage.ca
PORTAGE
Pour vaincre la toxicomanie

Remerciements



Raymond Lafontaine
1941 - 2019

Suite au décès de Raymond Lafontaine survenu le 14 avril 2019, alors que nous étions très peinés, votre sympathique présence et vos paroles d'encouragement nous ont apporté réconfort et espérance. Pour ces témoignages d'amitié, de fraternité et d'amour, nous vous remercions de tout cœur.
Son épouse Estelle, ses enfants et leurs familles, vous prient de considérer ces remerciements comme vous étant personnellement adressés.



Bélanger, Marc
1935 - 2019

C'est avec tristesse que nous vous faisons part du décès de M. Marc Bélanger, architecte, décédé le 14 août 2019, à l'âge de 84 ans.

Il était le fils de feu Ernest Bélanger et de feu Béatrice Lamoureux. Il laisse dans le deuil sa conjointe Lucie Brillon, et ses enfants Camille et Frédéric (Sylvia). Il laisse également ses petits-enfants Béatrice, Félix, Simone et Clémence, ainsi que ses frères, sa sœur et ses amis.

Une rencontre privée aura lieu dans l'intimité familiale.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation de la
Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges
90 Como Gardens, Hudson, QC, J0P 1H0
Téléphone: (450) 202-2202
Courriel: info@mspvs.org
https://www.mspvs.org/dons/

La famille désire remercier chaleureusement le personnel de cet établissement pour les bons soins prodigués.



Raymonde Marchand Paré
1921 - 2019

Entourée de ses enfants, Mme Raymonde Marchand Paré est décédée paisiblement au CHSLD Château Westmount, le 11 août 2019, à l'âge de 98 ans. Fille unique d'Éva Le Boutillier et de Jean-Omer Marchand, elle épousa feu Richard E. Paré en 1942 avec lequel elle eut six enfants.

Outre ses enfants, Marie-Claire (Peter Holland), Michèle (feu Claude Leman, Richard Walker), Richard (feu Aline Poulin) Danielle et Denise (Robert Julien), MamaRay laisse dans le deuil 14 petits-enfants et 26 arrière-petits-enfants. Elle sera aussi regrettée par ses belles-sœurs Éva et Nancy Paré, par ses nombreux neveux et nièces du côté de la famille Paré, par ses petits cousins du côté de la famille Asselin et par ses nombreux amis.

En 1993, elle s'unit en deuxièmes noces à feu Jack Walkden et laisse dans le deuil sa belle-fille Didi Walkden (Warren Hanna).

MamaRay eut une vie riche et bien remplie au cours de laquelle elle développa un caractère solide, animé de bonne humeur. Enjouée et espiègle, elle était aussi très généreuse. L'éclat azuré de son regard avec son indéfectible sens de l'humour et de la répartie nous manqueront terriblement.

Nous remercions de tout cœur pour leur dévouement les nombreuses aidantes qui se sont occupées de notre mère durant les sept dernières années, ainsi que le personnel du CHSLD Château Westmount où elle vivait depuis près de deux ans.

La famille accueillera parents et amis au salon

Alfred Dallaire | MEMORIA
Chaque vie est une histoire.
1111, rue Laurier Ouest, Outremont
514 277 7778 | memoria.ca
Service de valet offert

le 23 août prochain de 16h à 20h. Les funérailles auront lieu à l'église Saint-Norbert de Val-Morin (6140 rue Morin, Val-Morin, QC, J0T 2R0), le lendemain, 24 août à 15h et l'inhumation des cendres suivra au cimetière de la paroisse. Une réception aura lieu par la suite au Théâtre des Marais de Val-Morin de 17h à 20h.

Comme geste de sympathie, des dons à la Fondation Alphonse et Lucy Griffith Paré (parefoundation.org), ou à une autre œuvre caritative de votre choix, seraient appréciés.

Le Cachemire fait craindre un nouveau conflit entre l'Inde et le Pakistan

AGENCE FRANCE-PRESSE
À NEW YORK

Le Conseil de sécurité de l'ONU a entamé vendredi une réunion à huis clos très attendue sur la situation au Cachemire indien, où des heurts ont opposé des centaines de manifestants à la police, Donald Trump appelant de son côté l'Inde et le Pakistan au dialogue. Le président américain a lancé cet appel après s'être entretenu au téléphone avec le premier ministre pakistanais Imran Khan en amont de cette réunion à l'ONU, la première depuis des décennies ayant trait à cette région montagneuse très majoritairement peuplée de musulmans pour laquelle l'Inde et le Pakistan se sont déjà livré deux guerres.

« Le président [Trump] a rappelé l'importance pour l'Inde et le Pakistan de réduire les tensions à propos [de l'État] du Jammu-et-Cachemire par l'intermédiaire d'un dialogue bilatéral », a annoncé la Maison-Blanche. Imran Khan a quant à lui « exposé en détail le point de vue du Pakistan au président Trump », les deux dirigeants ayant décidé qu'« ils resteraient en contact constant », a déclaré le ministre des Affaires étrangères Shah Mehmood Qureshi.

Sur la défensive, l'Inde a dénoncé des ingérences de la communauté internationale dans ce dossier : « Nous n'avons pas besoin que des fouineurs internationaux viennent nous dire comment agir. Nous sommes un pays de plus d'un milliard d'habitants », s'est insurgé l'ambassadeur d'Inde aux Nations unies, Syed Akbaruddin. Des déclarations conformes à la position traditionnelle de New Delhi, qui s'oppose aux discussions à l'ONU sur le Cachemire, considérant qu'il s'agit de ses affaires intérieures.

Autre facteur contribuant à la tension, l'Inde a laissé entendre vendredi qu'elle pourrait remettre en cause sa doctrine de non-recours en premier à l'arme nucléaire, dans un contexte de tensions accrues avec le Pakistan. « L'Inde a strictement adhéré à cette doctrine. Ce qui se produira à l'avenir dépend des circonstances », a averti le ministre indien de la Défense, Rajnath Singh. Mercredi, Imran Khan avait affirmé que son armée était « prête » à « donner une réponse ferme » aux forces indiennes si elles décidaient d'intervenir dans la partie du Cachemire contrôlée par le Pakistan.

Nous n'avons pas besoin que des fouineurs internationaux viennent nous dire comment agir
SYED AKBARUDDIN

Sur place, des affrontements ont eu lieu vendredi à Srinagar, la capitale du Cachemire indien, où ont été assouplies certaines restrictions imposées à la circulation. Des centaines de manifestants ont affronté la police, qui a fait usage de gaz lacrymogène et de projectiles de petit calibre pour les disperser, selon un journaliste de l'AFP. Les manifestants tentaient de défiler sur l'artère principale, jetant des pierres sur la police tout en se protégeant avec des boucliers improvisés, tandis qu'un drone survolait la zone. « Nous essayons de briser le siège et de nous rendre dans le centre-ville, mais la police recourt à la force pour nous en empêcher », a expliqué à l'AFP un manifestant. Le mouvement ne cessera pas « tant que nous n'aurons pas obtenu une indépendance complète de l'Inde », a averti un autre protestataire.



Vendredi soir, des milliers de manifestants se sont rassemblés pour appeler les pays étrangers à adopter des sanctions contre le gouvernement.
MANAN VATSYAYANA AGENCE FRANCE-PRESSE

HONG KONG

Fin de semaine cruciale pour le mouvement prodémocratie

JEROME TAYLOR
À HONG KONG
AGENCE FRANCE-PRESSE

Le mouvement prodémocratie hongkongais aborde un week-end crucial pour sa crédibilité, au cours duquel il va à nouveau tenter de rassembler les foules après avoir été critiqué pour les violences survenues mardi à l'aéroport, sur fond de menace d'intervention chinoise. L'ancienne colonie britannique vit depuis début juin sa pire crise politique depuis sa rétrocession à la Chine en 1997, avec des manifestations quasi quotidiennes. Il s'agit du plus grand défi posé à la souveraineté de Pékin sur sa région semi-autonome et le gouvernement central a musclé son discours, assimilant au « terrorisme » les actions les plus violentes du mouvement. Les médias publics chinois ont diffusé des images de militaires et de blindés massés à Shenzhen, ville voisine de Hong Kong. Washington a mis en garde la Chine contre une intervention qui, aux yeux des experts, serait pour Pékin désastreuse pour son image et aurait des répercussions économiques.

Vendredi soir, des milliers de manifestants se sont rassemblés dans un parc de la ville pour une veillée destinée à appeler les pays étrangers à adopter des sanctions contre les responsables du gouvernement. « Nous sommes accablés tous les jours, mais pas écrasés [...] Nos espoirs de justice et de liberté ne disparaîtront jamais », a déclaré dans un message vidéo diffusé à la foule Brian Leung, un militant qui a fui Hong Kong après avoir participé en juin à l'occupation du parlement local. Le quotidien nationaliste anglophone *Global Times* a assuré vendredi qu'une éventuelle intervention armée à Hong Kong ne serait pas une répétition du carnage commis en juin 1989 à Tian'anmen par les militaires, sujet tabou dans le pays.

Dimanche, jour J

Les manifestants prévoient pour dimanche un grand rassemblement qui se veut « rationnel, non violent », afin de montrer que la mobilisation demeure populaire malgré les violences qui ont émaillé la fin de l'action à l'aéroport. Après des journées dans le hall des arrivées à sensibiliser pacifiquement les personnes atterrissant à Hong Kong, la mobilisation a pris un tour conflictuel mardi quand des manifestants ont empêché des voyageurs en partance d'embarquer, puis agressé deux hommes accusés d'être des espions de Pékin. Ces images ont considérablement entamé l'image d'un mouvement qui avait su se rendre très populaire et ne s'en était jusqu'alors pris qu'aux forces de l'ordre et aux institutions. L'appareil de propagande chinois a sauté sur l'occasion, les médias publics se déchaînant sur la violence des manifestants.

L'appel à manifester dimanche a été lancé par le Front civil des droits de l'homme, organisation non violente à l'origine des manifestations géantes de juin et de juillet. « La marche de dimanche devrait encore rassembler un million de personnes », a déclaré sur Facebook la députée prodémocratie Claudia Mo. Mais le risque de nouvelles échauffourées est réel. D'autres manifestants ont appelé à des rassemblements samedi à Hung Hom et To Kwa Wan, quartiers du front de mer prisés des touristes venant de Chine continentale. Ces deux manifestations n'ont pas été autorisées. Et si la police a donné son feu vert au rassemblement de dimanche dans un grand parc de l'île, elle a interdit aux manifestants de défiler dans la rue. Ce genre d'interdiction a presque systématiquement été ignoré par les manifestants ces dernières semaines et les marches ont donné lieu à des heurts avec les forces de l'ordre. Les autorités justifient ces interdictions par les violences de plus en plus récurrentes lors des cortèges, les manifestants s'en prenant aux commissariats.

Les autorités justifient les interdictions de manifestations par les violences de plus en plus récurrentes lors des cortèges

Pékin serre la vis à toute entreprise soupçonnée de sympathie pour le mouvement prodémocratie, à l'instar de la compagnie aérienne Cathay Pacific dont le directeur général, Rupert Hogg, a démissionné vendredi. Les grandes fortunes de Hong Kong ont également été invitées à s'aligner sur la position gouvernementale, et certains ont ainsi appelé la fin des manifestations. En vertu du principe « Un pays, deux systèmes » qui avait présidé à la rétrocession, Hong Kong jouit de libertés inconnues ailleurs en Chine, jusqu'en 2047. Mais les manifestants considèrent que Pékin respecte de moins en moins ces libertés uniques.

EN BREF



Rashida Tlaib
BRENDAN SMIALOWSKI
AGENCE FRANCE-PRESSE

Rashida Tlaib n'ira pas en Cisjordanie

JÉRUSALEM — La seule élue américaine d'origine palestinienne, Rashida Tlaib, a renoncé vendredi à rendre visite à sa grand-mère en Cisjordanie occupée, à cause des « conditions oppressives » imposées par Israël. À la suite d'appels du président américain, Donald Trump, Israël avait annoncé jeudi avoir interdit la visite de M^me^ Tlaib et d'une autre élue américaine, Ilhan Omar, en raison de leur soutien au mouvement de boycottage. Mais dans la nuit, Rashida Tlaib a écrit aux autorités israéliennes s'engageant « à respecter toutes les restrictions et à ne pas faire la promotion du boycottage d'Israël durant [sa] visite ». Vendredi, le ministre israélien de l'Intérieur a accédé à cette demande, sans toutefois détailler les conditions imposées à l'élue américaine. Mais l'élue a finalement refusé l'offre des autorités israéliennes, écrivant sur Twitter : « Ces conditions oppressives allaient à l'encontre de tout ce en quoi je croyais : combattre le racisme, l'oppression et l'injustice. »
Agence France-Presse

Washington lance un mandat pour saisir le *Grace 1*

WASHINGTON — Les États-Unis ont annoncé vendredi avoir lancé un mandat pour saisir le pétrolier iranien *Grace 1* arraisonné à Gibraltar, au lendemain d'une décision de justice de ce territoire britannique de laisser repartir ce *tanker*, immobilisé début juillet. Le ministère américain de la Justice accuse, dans un communiqué, le navire iranien de « servir à un trafic "illicite" vers la Syrie, orchestré par le corps des Gardiens de la révolution islamique », un groupe placé par Washington sur sa liste noire des organisations terroristes étrangères. Le *tanker* transportant 2,1 millions de barils de pétrole avait été libéré par les autorités de Gibraltar, notamment grâce à une promesse écrite de Téhéran sur le fait qu'il n'irait pas en Syrie. Une garantie que Téhéran a démentie vendredi. «La destination du pétrolier n'était pas la Syrie [...] et même si c'était le cas, cela n'est l'affaire de personne », a déclaré le porte-parole de la diplomatie iranienne, Abbas Moussavi.
Agence France-Presse

Nouvelles pressions sur le Japon pour sa chasse à la baleine

GENÈVE — Le Japon a assuré vendredi ne plus chasser de rorquals boréals, une baleine classée « en danger », dans les eaux internationales, mais s'est vu accuser de violer un traité en autorisant la vente d'anciens stocks de viande de cette espèce. Ce cétacé a été la cible principale des captures « scientifiques » japonaises depuis le début des années 2000. En octobre 2018, le Comité permanent de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction a déclaré que le Japon chassait illégalement dans les eaux internationales le rorqual boréal. Selon les défenseurs de la nature, 1500 tonnes de chair de baleine provenant de 131 rorquals boréals tués en 2018 ont été commercialisées au Japon.
Agence France-Presse

ÉDITORIAL

LE DEVOIR // FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

DIRECTEUR **BRIAN MYLES**
Rédactrice en chef **Marie-Andrée Chouinard**
Vice-présidente du développement **Christianne Benjamin**
Directeur des finances **Stéphane Roger**
Chef des technologies **Sylvain Coutu**

III AVORTEMENT

L'allumette dans la poudrière

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD



Dans la liste de plus en plus touffue de ces aspirants politiciens ou politiques élus espérant restreindre le droit des femmes à l'avortement, il faut ajouter deux candidats du Parti populaire de Maxime Bernier, qui ont imaginé un projet de loi criminalisant les interruptions de grossesse au-delà de la 24e semaine.

Les chances réelles d'élection de Laura-Lynn Thompson et de Paul Mitchell, deux Albertains, sont bien minces, ce qui discrédite d'emblée la vie future dudit projet de loi, mais ne justifie pas qu'on l'ignore. Leur idée est soutenue par une trentaine d'autres candidats du Parti populaire, dont deux Québécois. Elle cible les avortements pratiqués au 3e trimestre (une quantité négligeable), et prévoit une peine maximale de cinq ans de prison pour une femme prise en faute, excluant trois contextes particuliers : santé de la mère compromise, grossesse provoquée par un viol, fœtus atteint d'une malformation létale.

Dans l'esprit des géniteurs de ce projet, voici le premier pas d'une route menant à l'abolition complète de l'avortement. Cibler le 3e trimestre de grossesse d'abord, terreau de controverse éthique et même médicale ; et viser l'abolition ensuite. À notre journaliste Hélène Buzzetti, le candidat Mitchell confie espérer un « terrain d'entente » qui inclurait les prochoix. Le candidat québécois Patrick St-Onge, tenant de cette idée, croit que ça pourrait « progresser vers autre chose » ensuite.

L'allumette dans la poudrière, la voilà. Cette manière insidieuse d'ouvrir une petite porte, souvent sans emprunter le portail officiel, mais en se faufilant par l'entrée de service, sans le moindre carton d'invitation. Sur cette question brûlante, voilà la signature officielle du cercle conservateur depuis des lustres. Le chef du Parti populaire, Maxime Bernier, laisse le choix à ses candidats de piloter toute initiative restreignant le droit à l'avortement, mais ça n'est pas une position officielle du parti — M. Bernier a même déjà voté pour la protection du droit à l'avortement dans le passé. Clairement affiché pro-vie, le chef conservateur, Andrew Sheer, adopte le même code de conduite politique : pas de position officielle, pas de volonté claire de remettre en question la décriminalisation de l'avortement gagnée de haute lutte par les femmes en 1988. Mais le champ est libre pour proposer sous forme d'initiative privée toute formule destinée à ébranler un socle.

C'est la loi de la persistance. La politique de la ténacité. Le règne de la répétition. Ailleurs, à commencer par la cour des voisins américains, on est retombé dans la criminalisation de l'avortement en s'enfargeant dans l'anecdotique d'abord, pour bien s'ancrer dans les réformes législatives ensuite. L'Alabama a voté ce printemps la loi anti-avortement la plus restrictive des États-Unis (criminalisation quasi totale, et même dans les cas d'inceste et de viol) et c'est un cas semblable à l'affaire Chantal Daigle c. Jean-Guy Tremblay qui a provoqué une escalade menant à la criminalisation : une poursuite judiciaire intentée contre l'Alabama Center for Reproductive Alternatives par un père (Ryan Magers) outré que sa petite amie se soit fait avorter après six semaines de grossesse.

Lorsque les conservateurs de Stephen Harper étaient au pouvoir, l'énergie avec laquelle certains députés se sont adonnés au dépôt de projets de loi privés visant — souvent par la bande — le droit à l'avortement avait de quoi étonner, voire inquiéter. Il y eut C-510 sur l'interdiction de contraindre une femme enceinte à interrompre sa grossesse. C-484, qui visait la protection juridique des femmes enceintes et des « enfants non encore nés victimes d'actes criminels ». C-537, sur la protection des médecins participant à des actes médicaux contraires à leur religion ou à leurs croyances. C-338 visant l'interdiction des avortements après 20 semaines de grossesse. Et C-543, sur les mauvais traitements infligés aux femmes enceintes.

Aux États-Unis, la coalition politico-religieuse qui se démène pour bafouer la liberté de choix a fait d'immenses gains : dans 28 États américains, des projets de loi visant à restreindre l'accès à l'avortement ont vu le jour. Au Canada, des *lobbys* pro-vie espèrent faire élire des candidats visant la criminalisation de l'avortement, abriant leur lutte d'un drapé tout noble nommé droits de la personne.

Ce n'est pas sans raison que l'on doit s'astreindre à un devoir de précaution et de prudence. Car elle existe bel et bien, cette frange politique rêvant du jour où les esprits seront mûrs pour un retour à la criminalisation. À ce travail de longue haleine et de persuasion qui s'opère chez ces tenaces, il faut répondre avec une solidité sans faille : non, les droits reproductifs des femmes ne sont pas à brader.



LETTRES

Entre vous et moi...

Malgré un manque flagrant de main-d'œuvre ici, le ministre Jolin-Barrette persistera-t-il et signera-t-il ? On ne perd rien pour attendre.

Ramener à la baisse l'immigration au Québec est d'un illogisme consommé. D'ailleurs, la CAQ et le ministre de l'Immigration sont en train de se le faire rappeler, cette semaine, entre autres, par ses alliés naturels comme la Fédération des chambres de commerce du Québec. C'est un des groupes qui l'a prévenu, pourtant, lors de la dernière campagne électorale. Ce groupe avait même avancé que ce n'était pas 52 000 immigrants qu'il faudrait accueillir, comme pour 2018, mais 60 000, au moins. Maintenant, on parle de 78 000 pour combler les besoins de main-d'œuvre et empêcher la stagnation du développement économique du Québec.

Non ! Pour de pures raisons électoralistes, les caquistes ont promis au peuple une baisse de 20 % des immigrants. Et suffisamment d'électeurs, dont une grande partie s'abreuve à TVA et au *Journal de Québec*, sont tombés sous les charmes du contradictoire François Legault et de son impétueux ministre Jolin-Barrette. Monsieur Legault, qui ne se gêne pas pour se dire mal à l'aise de recevoir autant de péréquation d'Ottawa, en disant miser sur un développement économique fort pour le Québec. Une économie forte pour nous libérer, enfin, de la réception d'un chèque annuel chiffré en milliards que les sophistes, les désinformés et les ignorants comparent à du BS.

Au fond, comme n'importe quel chef qui tient à tout prix au pouvoir, ce que cherche Legault, c'est un autre mandat de quatre ans. Pour cela, quoi de mieux que le clientélisme électoral.

Après le dossier de l'immigration, où il pourrait faire des concessions au grand capital québécois, il va s'attaquer au tant attendu dossier de la réforme du mode de scrutin : aussi une promesse électorale phare de la CAQ. Même si à peu près tout le monde la veut, cette réforme, je subodore que le gouvernement caquiste prépare une stratégie pour ne pas qu'elle soit effective en 2022. Car son adoption risquerait de remettre en cause sa réélection.

Après tout, le grand frère à Ottawa n'a-t-il pas montré l'exemple en revenant, de façon éhontée, sur une promesse électorale.

Marcel Lapointe
Jonquière, le 14 août 2019

Bien recycler les bouteilles de vin

L'idée d'une consigne pour les bouteilles de vin fait son chemin grâce à ses bonnes intentions. La solution d'imposer une consigne implique par contre de nombreuses tracasseries pour les consommateurs et les commerçants. Par ailleurs, la très grande majorité des gens utilisent le bac de recyclage au Québec.

Il est important de noter aussi que le but de ce recyclage n'est pas d'obtenir des bouteilles intactes pour une réutilisation comme telle, mais bien d'obtenir du verre non contaminé par d'autres substances du bac de récupération. Les bouteilles de vin sont toutes un peu différentes selon les producteurs, et nous n'allons pas envoyer à Bordeaux ou au Chili les différents formats récupérés !

Une solution simple serait de faire un peu comme la compagnie Nespresso, qui permet à ses clients de mettre ses capsules de café vides dans un sac spécial que l'on dépose dans le bac de recyclage. (La compagnie permet aussi de faire cela par la poste, sans frais !) Arrivé au centre de tri, le sac est séparé du reste et ainsi son contenu n'est pas contaminé.

Il serait possible de faire la même chose avec les bouteilles de vin, que l'on mettrait alors dans un sac identifiable à déposer dans le bac de récupération. Peu importe que les bouteilles se cassent lors du transport, elles ne seront pas contaminées et pourront donc être recyclées. Cette solution permettrait d'utiliser efficacement l'infrastructure de recyclage qui existe au Québec sans tous les tracas de la consigne.

Christian Dufour
Lévis, le 14 août 2019

LIBRE OPINION

Le Canada doit garder son leadership dans la lutte contre le sida

Dr Réjean Thomas
Président-directeur général de la clinique l'Actuel

Pendant le festival de Fierté Montréal, la Direction de la santé publique a signalé que le nombre de nouveaux cas de VIH parmi les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH) avait diminué de 35 % en un an dans la région de Montréal. Nous n'avons jamais été si proches de mettre un terme à l'épidémie du VIH. En une trentaine d'années, le traitement de ce virus a connu des avancées thérapeutiques exceptionnelles, sans égal dans l'histoire médicale. Avec le temps, on associe de plus en plus le VIH à une maladie chronique. Au Canada, l'espérance de vie des personnes vivant avec le VIH est proche de celle des personnes séronégatives. La charge virale indétectable grâce à un traitement antirétroviral adéquat empêche la transmission du virus et la prophylaxie pré-exposition (PrEP) permet de réduire considérablement les risques de transmission (95 %). Autant de facteurs qui contribuent à la diminution des nouveaux cas.

Ni ici ni ailleurs la bataille n'est gagnée pour autant, si on veut éradiquer le VIH d'ici 2030, tel que le préconise l'ONUSIDA qui, par ailleurs et de façon inquiétante, a prédit des rebonds potentiels de l'épidémie si les pays donateurs ne renforcent pas leur soutien. Les progrès sont fragiles et se mesurent sur le long terme. Il serait pour la première fois question que le Canada n'augmente pas son financement au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Cet organisme est pourtant fondamental pour lutter contre ces trois maladies, que l'on peut prévenir.

Au début des années 2000, plus de 4700 personnes mouraient chaque jour de causes liées au sida sur la planète. Aujourd'hui, c'est moins de la moitié, soit 2100 personnes.

Même si elle ne fait plus la une des journaux, l'épidémie du sida demeure un des défis les plus considérables auxquels le monde a dû faire face en peu de temps. Au début des années 2000, plus de 4700 personnes mouraient chaque jour de causes liées au sida sur la planète. Aujourd'hui, c'est moins de la moitié, soit 2100 personnes. Même si ce nombre montre les progrès accomplis, il demeure le signe flagrant du chemin qu'il reste à parcourir.

En 2018, 38 millions de personnes (plus que la population canadienne) vivaient avec le VIH, dont 40 % (15 millions) n'avaient pas accès aux antirétroviraux. Les défis ne s'arrêtent pas là. Il faut rappeler les risques élevés parmi des groupes vulnérables, notamment les HARSAH et les utilisateurs de drogue par injection. Près de 1000 femmes âgées de 15 à 24 ans contractent encore le VIH chaque jour. En Afrique subsaharienne, elles sont deux fois plus à risque que les hommes. Le Fonds mondial investit dans plus de 100 pays dans des programmes menés par des experts locaux. Il s'agit d'une organisation de santé globale qui se distingue par son efficacité. On estime que 27 millions de vies ont été sauvées depuis sa création en 2002.

En établissant des partenariats avec les gouvernements, la société civile, les institutions techniques, le secteur privé et les personnes touchées par les maladies, le Fonds mondial favorise l'innovation, mais aussi les économies d'échelle. L'organisme estime qu'il doit recueillir 15 % de plus que lors du dernier cycle de financement pour éviter que ces maladies ne connaissent une nouvelle recrudescence.

Cette année, les pays qui s'étaient engagés à contribuer au Fonds ont tous promis d'augmenter leur soutien. Depuis toujours, le Canada a augmenté sa participation d'au moins 20 % à chaque cycle de financement, y compris à Montréal en 2016 sous le leadership du premier ministre Trudeau. Au minimum, cette augmentation doit demeurer identique pour ne pas risquer de mettre en péril les progrès réalisés à ce jour, car tout permet de croire à l'éradication du sida, au Canada et partout dans le monde.

Directeur de l'information **Florent Daudens**
Adjoints **Paul Cauchon, Véronique Chagnon, Valérie Duhaime, Louis Gagné, Jean-François Nadeau**

Adjoints **Dominique Reny, Louise-Maude Rioux Soucy**
Directrice artistique **Claire Dazat**
Directeur de la production **Christian Goulet**

III EBOLA

Et si les Africains prenaient soin des Africains ?

Al Hassania Khouiyi
Finissante à la maîtrise en communication sociale à l'UQTR, ancienne infirmière clinicienne et détentrice d'un baccalauréat (licence) en biologie médicale

La flambée d'Ebola de 2014 a soulevé plusieurs problématiques quant à la lutte contre les épidémies en Afrique. Mais au lieu de mettre l'accent sur ces multiples défis, nous avons plutôt lu des fresques apocalyptiques où les pays atteints sont décrits en endroits où rampe la pauvreté, où la santé périt. Promiscuité, rituels barbares, méfiance contre les autorités médicales et l'aide humanitaire, et j'en passe. Il est à croire que, dans ce coin du monde, les gens font tout pour tomber malades et mordre la main qui leur tend une aide si généreuse. Les malades sont non seulement ingrats, mais ils attaquent les infrastructures sanitaires où des volontaires risquent leur vie pour en sauver d'autres.

Hélas, très rares sont les écrits qui ont expliqué le pourquoi de cette réalité. Nous parlons ici d'une zone du monde où les rites et les coutumes sont incrustés dans la vie de tous les jours. Une zone du monde qui croit encore au châtiment divin et aux miracles. Une zone où les rituels d'enterrement acquièrent une importance primordiale, sinon l'âme va errer à jamais dans ce vaste univers. Une zone du monde où les guérisseurs sont consultés plutôt que les médecins, et où les plantes sont préférées aux vaccins. Une zone du monde où l'on préfère mourir chez soi plutôt que sur un lit d'hôpital. Enfin, une zone du monde où l'on traîne encore les séquelles d'une colonisation usurpatrice, et où le Nord apporte plus de mal que de bien aux yeux de la population locale.

[...] Je dresse simplement un tableau global sans lequel la compréhension de la lutte contre Ebola s'avère incomplète. Comment voulez-vous qu'une personne se lave les mains plusieurs fois par jour si elle peine à boire à sa soif ? Comment voulez-vous qu'une personne ne touche pas à la dépouille d'un père ou d'un fils alors que l'enterrement est un devoir familial ? Comment voulez-vous qu'une personne se fasse soigner dans un hôpital alors que son voisin, ami, ou membre de la famille est mort dans cet hôpital ? Finalement, comment voulez-vous qu'une personne fasse confiance à une équipe soignante qui l'approche enveloppée dans une combinaison d'astronaute et qui refuse de la toucher ?

S'il y a une leçon que nous devions retenir de l'épidémie de 2014, c'est qu'il est candide de penser que nous pouvons lutter contre de telles épidémies sans le soutien et l'engagement absolu de la population touchée. Cet engagement passe avant tout par la compréhension de leur réalité. Malheureusement, dans le feu de l'action, les formations sur la dimension socioculturelle de la maladie sont rares, voire absentes pour les travailleurs humanitaires ou les équipes sanitaires.

Plusieurs se posent la question sur la difficulté de la lutte, alors qu'un vaccin existe déjà. Le vaccin n'est pas la solution, c'est un moyen qui reste pour le moment limité. Il faut comprendre qu'il s'agit, à l'heure actuelle, d'une vaccination « en ceinture », c'est-à-dire une vaccination qui suit l'épidémie à la trace. Dès qu'il y a un cas déclaré, l'équipe de vaccination cible les individus exposés à un risque accru d'infection en raison de leurs liens avec un cas confirmé Ebola. C'est ce qui est appelé, dans le jargon des épidémiologistes, les contacts et les contacts des contacts.

La vaccination en ceinture ne correspond pas à une zone géographique, elle recense le réseau social d'un cas confirmé, ce qui nous ramène à la question de confiance soignant-soigné. Selon l'OMS, la lutte passe aussi par l'isolement des malades pour prévenir une poursuite de la propagation à domicile, [...] et par l'inhumation des morts dans des conditions sûres. Encore une fois, ceci n'est possible que si les Africains sont considérés comme des alliés de la lutte, et non seulement des victimes qui doivent attendre l'aide du Nord.

[...] S'il y a une morale qui devait être pensée après la crise sanitaire de 2014, c'est comment former les Africains, comment les outiller pour qu'ils soient des acteurs partenaires de la lutte contre les prochaines flambées. Il est aisé de pointer les doigts vers les failles de la lutte, l'OMS qui a déclaré tardivement l'urgence de santé internationale, les gouvernements africains qui n'ont pas su contenir les dérapages de la population et qui n'ont pas su protéger l'aide humanitaire, l'aide internationale qui a fait preuve d'avarice... mais pouvons-nous pour une fois concentrer nos ressources sur la compréhension des causes plutôt que sur la recherche des coupables ?

Plus que jamais, l'inclusion de la population locale constitue l'avenir de la lutte contre les épidémies. L'Organisation mondiale de la santé, Médecins sans frontières, les chercheurs en sciences humaines et sociales et les épidémiologistes ont du pain sur la planche pour former les populations à haut risque et les préparer à prendre part activement à la lutte. Que cette indispensable collaboration échoue, et nous aurions de sérieuses raisons d'assister à des épidémies dont la lutte sera de plus en plus difficile.



« Comment voulez-vous qu'une personne fasse confiance à une équipe soignante qui l'approche enveloppée dans une combinaison d'astronaute ? » demande l'auteure.
KENZO TRIBOUILLARD AGENCE FRANCE-PRESSE

Pour un moratoire sur la reconnaissance faciale

Sarah Gagnon-Turcotte
Conseillère en stratégie et innovation ayant occupé plusieurs postes de conseillère politique à la Ville de Montréal

Montréal est un des principaux centres mondiaux de l'intelligence artificielle (IA). Notre talent et notre inventivité nous ont permis de tirer notre épingle du jeu dans cette industrie qui définira le futur. Montréal se positionne d'ailleurs comme un *hub* où l'IA est mise au service du bien commun avec des initiatives de portée internationale, comme la Déclaration de Montréal, la plateforme AI Commons ou encore l'Institut d'éthique IA de Montréal. Il est donc préoccupant de constater l'apathie de l'administration montréalaise devant la possibilité que le Service de police de Montréal (SPVM) utilise en secret des technologies de reconnaissance faciale en dépit des risques pour la vie privée qu'elles soulèvent.

Cette technologie fonctionne de manière à permettre la comparaison de photos de suspects potentiels avec une base de données composée de photos d'arrestation. Mais quelles sont ces données utilisées pour procéder à une reconnaissance faciale ? Cela peut-être n'importe quelle image d'un suspect. Une image filmée par une caméra de surveillance sur le lieu d'un crime, par exemple, mais aussi une photographie tirée du réseau social favori d'un suspect. Qui eût cru que vos photos Facebook pourraient un jour aider à vous incriminer.

Pire encore, une étude de l'Université Georgetown aux États-Unis a recensé des problèmes majeurs dans la façon dont les policiers utilisent les systèmes de reconnaissance faciale. Ils ont répertorié des pratiques telles que la comparaison de sketchs dessinés ou encore de photos de personnalités connues afin d'identifier un suspect. Afin d'accroître le nombre de correspondances, il arrivait même que les policiers manipulent les images avec des logiciels graphiques, allant jusqu'à modifier la forme de la bouche ou des yeux. À New York, des enfants aussi jeunes que 11 ans ont été fichés par le service de police en dépit des risques élevés de fausses correspondances pour les visages jeunes.

On pourrait croire que la reconnaissance faciale, popularisée par les téléséries policières comme CSI, permet d'identifier un suspect en quelques secondes. En fait, cette technologie est plutôt reconnue pour son très faible niveau de fiabilité, en particulier pour les personnes racisées.

Testée par l'American Civil Liberties Union, la technologie Rekognition, développée par Amazon et utilisée par plusieurs corps de police dans le monde, a faussement identifié 28 membres du Congrès américain comme étant des criminels. À Londres, des demandes d'informations effectuées auprès de son service de police par le journal *The Independant* ont révélé que la technologie qu'ils utilisent identifiait faussement des individus comme étant des criminels dans 96 % des cas. Les risques de fausses accusations laissent planer une crise pour notre système judiciaire déjà surchargé.

À Montréal, nous sommes dans l'inconnu. En octobre 2018, la Ville de Montréal faisait l'acquisition de 730 caméras de vidéosurveillance, dont 415 étaient destinées au SPVM. Néanmoins, le SPVM refuse de « confirmer » ou d'« infirmer » s'il utilise une telle technologie. Même nos représentants municipaux sont maintenus dans l'ignorance. Nous savons pourtant que cette technologie est employée depuis plus d'un an à Toronto et que la Sûreté du Québec a déjà publié un avis d'intérêt pour ce même type de technologie.

Malgré ces signaux alarmants, l'administration montréalaise semble peu encline à réglementer cette technologie. Il n'existe actuellement aucun garde-fou démocratique pour encadrer son utilisation ni de règle sur la façon d'utiliser les données. Quand des technologies de surveillance à grande échelle sont déployées en secret et sans reddition de comptes auprès du public, on ne peut s'attendre qu'à des dérapages.

C'est pourquoi je salue l'initiative du conseiller municipal indépendant Marvin Rotrand et du conseiller de l'opposition officielle Ensemble Montréal Abdelhaq Sari. Ils proposent que notre métropole, à l'instar d'autres villes comme San Francisco, Cambridge ou Oakland, adopte un moratoire sur l'utilisation des technologies de reconnaissance faciale, le temps qu'un comité d'experts externes se penche sur la façon de les encadrer. Une motion sera débattue au conseil municipal les 19 et 20 août prochains à ce sujet. Son adoption signifierait que notre administration municipale compte se porter garante du respect du droit à la vie privée de tous les résidents montréalais.

Mais j'irais encore plus loin ; il est plus que temps que la Ville de Montréal, épicentre de la révolution de l'IA, se dote d'un comité permanent pour réfléchir à la gouvernance future de la ville intelligente. Nombreuses sont les questions technologiques qui méritent des délibérations réfléchies et ouvertes. La reconnaissance faciale n'est que la plus pressante.

Trudeau met (encore) les pieds dans le plat

KONRAD YAKABUSKI



Si on devait brosser un portrait du premier ministre, Justin Trudeau, uniquement à partir des informations fournies dans le rapport du commissaire à l'éthique, Mario Dion, sur l'affaire SNC-Lavalin, ce serait celui d'un chef de gouvernement qui ne se préoccupe pas trop des détails.

Lorsqu'il donne un ordre à son personnel comme celui de « trouver une solution qui protège les intérêts commerciaux de SNC-Lavalin au Canada », il ne veut pas qu'on le dérange avec des mises à jour tout au long du processus. Comme il l'avait dit à M. Dion, ses gens « n'ont pas la liberté absolue de prendre des décisions importantes de façon unilatérale, mais une fois qu'ils ont une bonne idée de la direction que souhaite prendre M. Trudeau sur une affaire, ils sont chargés de la gestion quotidienne d'un dossier donné. » Il devient ainsi d'autant plus facile pour M. Trudeau de se distancer des errances éthiques de son personnel lorsque celles-ci reviennent le hanter.

C'est d'ailleurs ce qu'ont prétendu les avocats de M. Trudeau en faisant valoir à M. Dion que « même si le personnel ministériel de M. Trudeau et le greffier du Conseil privé agissent au nom du premier ministre lorsqu'ils s'adressent à d'autres ministres ou à leurs représentants, M. Trudeau ne saurait être tenu responsable des actes de membres de son personnel puisque [...] la responsabilité au sens de la loi est personnelle et repose sur l'intention subjective ». En d'autres mots, si ça tourne au vinaigre, ce n'est pas de sa faute.

La réaction de M. Trudeau qui a suivi le dépôt du rapport de M. Dion cette semaine fut très révélatrice à cet égard. Le commissaire à l'éthique n'a pas mâché ses mots en déclarant que le premier ministre « s'est prévalu de sa position d'autorité sur [l'ancienne procureure générale Jody] Wilson-Raybould pour tenter d'influencer sa décision concernant l'infirmation de la décision de la directrice des poursuites pénales, laquelle avait conclu qu'elle n'inviterait pas SNC-Lavalin à entamer des négociations en vue de conclure un accord de réparation ».
M. Trudeau a ainsi violé la Loi sur les conflits d'intérêts en privilégiant les intérêts privés de la firme montréalaise d'ingénierie au détriment de l'indépendance du système juridique.

La stratégie libérale à la suite du dépôt du rapport de M. Dion semble consister à en minimiser le contenu, voire à discréditer le commissaire lui-même

Les conclusions de M. Dion étaient à ce point graves — d'autant plus qu'il s'agit de la deuxième fois en seulement trois ans que M. Trudeau aurait violé la Loi sur les conflits d'intérêts — que le premier ministre se devait d'y répondre avec un peu d'humilité au moins. Or, il n'en fut rien. « Je ne vais pas m'excuser d'avoir été là pour défendre les emplois des Canadiens, c'est ma job en tant que premier ministre », a dit M. Trudeau, en ajoutant : « Je ne suis pas d'accord avec les conclusions du commissaire à l'éthique mais j'accepte son rapport et je respecte son travail, je prends l'entière responsabilité. »

La stratégie libérale à la suite du dépôt du rapport de M. Dion semble consister à en minimiser le contenu, voire à discréditer le commissaire lui-même. « Il dit que tout contact avec la procureure générale était inapproprié », a martelé mercredi M. Trudeau. Or, nulle part dans son rapport M. Dion ne l'affirme. Le commissaire s'est penché scrupuleusement sur la doctrine Shawcross, doctrine portant le nom du procureur général britannique Hartley Shawcross, et qui règle les relations entre un procureur général et les autres membres du gouvernement dans le système de Westminster. Le baron Shawcross avait résumé cette doctrine en 1951 en précisant qu'un procureur général peut bel et bien consulter ses collègues au conseil des ministres sur un dossier en particulier, mais ces derniers ne peuvent jamais lui dire quelle devrait être sa décision. Or, a écrit M. Dion, « les nombreuses interventions, auprès de M^me^ Wilson-Raybould, du premier ministre, de membres haut placés de son personnel ministériel et de hauts fonctionnaires ayant pour but de trouver une solution, et ce, en dépit du refus de la procureure générale d'intervenir [dans le dossier SNC-Lavalin], me portent à conclure que ces agissements revenaient à lui indiquer une voie à suivre motivée politiquement. »

M. Trudeau savait ou devait savoir qu'il jouait avec le feu en insistant, lui-même et par l'entremise de son personnel, pour que M^me^ Wilson-Raybould réexamine sa décision de ne pas infirmer le refus de la directrice des poursuites pénales. La pression exercée par le bureau du premier ministre a continué pendant plusieurs semaines, même si l'ancienne procureure générale avait à plusieurs reprises demandé qu'elle cesse.

Bien sûr, pour beaucoup de Canadiens, c'est du grec. Mais pour tous ceux qui cherchent à savoir comment notre premier ministre conçoit son rôle et exerce son pouvoir, M. Dion vient de livrer toute une réponse.

Écrivez-nous !
Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à *redaction@ledevoir.com*. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

REGROUPEMENT **IMMOBILIER**

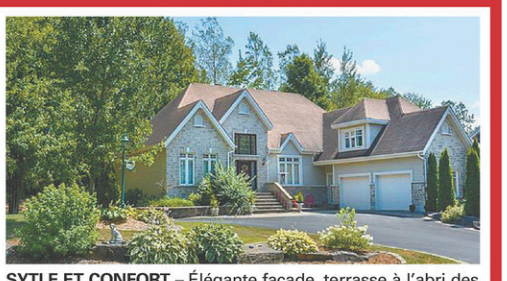
ADRESSES DE PRESTIGE

LAC BROME



TRANQUILLITÉ ASSURÉE, serein et privé à souhait. Non loin de Knowlton, cette cachette sise dans une forêt d'érables est impressionnante par ses vastes espaces habitables, ses cinq foyers, son quartier d'invités, et plus. Garage triple, 79 acres. **3 000 000$, négociable.**

BROMONT



SYTLE ET CONFORT – Élégante façade, terrasse à l'abri des regards, bel aménagement de terrain. Résidence spacieuse, 4 càc, suite principale au rez-de-chaussée. Finition de qualité, plancher bois brésilien, céramique, moulures raffinées. À proximité du golf Royal Bromont. **775 000$**

LOIS HARDACKER
Ctr. imm. Agréé. Royal LePage Au Sommet, Agence Immobilière

450 242-2000
www.loishardacker.com





SICOTTE & CO

MARIE SICOTTE
COURTIER IMMOBILIER
VOUS ÊTES À LA *bonne* ADDRESS

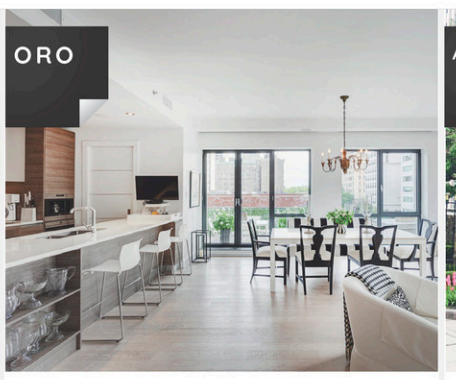
Sutton
BARNES INTERNATIONAL REALTY

514 953 9808
mariesicotte.com



NOUVEAUTÉ

WESTMOUNT
5 CH. ANWORTH | 2 695 000$
Élégante et détachée avec terrasse et garage (2)



ORO

VILLE-MARIE
1420 SHERBROOKE O #510 | 1 895 000$
Condo en coin avec vues et terrasse privée



ACADIA

VILLE-MARIE
1227 SHERBROOKE O #55 | 895 000$
Large unité à l'Acadia avec garage



PROJET CHIC SHACK

RÉGION TREMBLANT
À PARTIR DE 319 000$
Mico-lofts en plein nature

Pour annoncer dans ce regroupement contacter **Dominika Zimmermann** au **514 985-3319** ou **dzimmermann@ledevoir.com**

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

téléphone : 514 985-3452
télécopieur : 514 985-3340

Courriel :
avisdev@ledevoir.com

APPEL D'OFFRES PUBLIC
2019-004-TP (PR18-81)

Construction d'un réservoir d'eau potable et modifications à la distribution d'eau, Pointe-des-Cascades

La Municipalité de Pointe-des-Cascades désire obtenir, de la part du prestataire de services, une soumission par appel d'offres public pour la construction d'un réservoir d'eau potable et pour modifications à la distribution d'eau.

La Municipalité ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

DURÉE DE LA SOUMISSION
Seules les soumissions reçues à l'hôtel de ville de la Municipalité de Pointe-des-Cascades au 105, chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades (Québec) J0P 1M0 **avant 10 h 00 le mardi 3 septembre 2019** seront considérées. Les soumissions seront ouvertes à 10 h 01 le mardi 3 septembre 2019 à l'adresse de l'hôtel de ville susmentionnée.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
Aucun renseignement oral obtenu relativement au devis n'engage la responsabilité de la municipalité, de leurs représentants, mandataires ou employés. Les soumissionnaires peuvent se procurer les documents d'appel d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant à SEAO : www.seao.ca

La Municipalité n'encoure aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

L'analyse des soumissions sera effectuée conformément au document d'appel d'offres.

Pointe-des-Cascades, ce 15 août 2019

Éric Lachapelle,
Directeur général et secrétaire-trésorier

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant 16 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi :
Réservations avant **11 h le vendredi**

Publications du mardi :
Réservations avant **16 h le vendredi**

POUR NOUS JOINDRE
avisdev@ledevoir.com
Tél. : 514-985-3344 // Fax : 514-985-3340
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

Avis public de notification
(Art. 135, 136 & 137 C.p.c.)
Avis est donné à SEE CHUN LEE et RYAN GIG MUN LEE de vous présenter au greffe du palais de justice du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal dans les 30 jours afin de recevoir la présente *Application to Institute Proceedings, Summons, exhibits P-1 to P-4*, qui y a été laissé à votre attention dans le dossier 500-22-256936-199.
Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.
Le présent avis est publié à la demande de Karl Desjardins-Paradis, huissier, qui a tenté de vous signifier ledit document. Il ne sera pas publié de nouveau.
Saint-Eustache,
le 13 août 2019
Karl Desjardins-Paradis,
huissier de justice

Avis public de notification
(Art. 135, 136 & 137 C.p.c.)
Avis est donné à Construction Moretti et fils Inc. de vous présenter au greffe du palais de justice du district de Saint-Jérôme, situé au 25 rue de Martigny O, Saint-Jérôme, dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance, avis d'assignation, qui y a été laissé à votre attention dans le dossier 700-22-041207-191
Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez payer les frais de justice.
La présent avis est publié à la demande de Marie-Pier Demers, huissier, qui a tenté de vous signifier ledit document. Il ne sera pas publié de nouveau.
Saint-Eustache,
le 15 août 2019
Marie-Pier Demers,
huissier de justice

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION (articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à :	Numéro de dossier
PASQUALINO CERSOSIMO dernière adresse connue au 104-3 boul. Chambery, Blainville (Québec) J7H 1S6	700-32-702739-192
SM ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX INC. dernière adresse connue au 412 rang St-Jean, Oka (Québec) J0N 1E0	700-32-702745-199
VIRGINIE LOUIS-SEIZE dernière adresse connue au 4 Place de Grenville en Haut, Grenville-sur-la-Rouge (Québec) J0V 1B0	700-32-702748-193
9161-4396 QUÉBEC INC. f.a.s.n. Les Entreprises Doménik-sigouin dernière adresse connue au 13900 rang Saint-Dominique, Mirabel (Québec) J7N 1T6	700-32-035031-192 700-32-702618-198
JIMMY THEARD dernière adresse connue au 11834 de Meulles, Montréal (Québec) H4J 2E5	700-32-702618-198
9263-8659 QUÉBEC INC. dernière adresse connue au 11834 de Meulles, Montréal (Québec) H4J 2E5	700-32-702810-191
GROUPE EXTERMINATION dernière adresse connue au 55 Chemin de la Grande Côte, Boisbriand (Québec) J7G 1C8	700-32-702888-197
RENOVERT PLUS dernière adresse connue au 56 Montée Robert, Saint-Basil-le-Grand (Québec) J3N 1M5	700-32-702689-199
YVON VACHON dernière adresse connue au 70A Bleriot, Lachute (Québec)	

de vous présenter au greffe de la Cour du Québec, Division des petites créances, du district de Terrebonne situé au 25 rue de Martigny Ouest, St-Jérôme, Québec, J7Y 4Z1 dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en recouvrement d'une petite créance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis des options qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 14 août 2019 par le greffier dans les dossiers portant les numéros ci-haut mentionnés.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Saint-Jérôme, le 14 août 2019
François Langelin, Greffier-adjoint de la Cour du Québec

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Avis public de notification
(Art. 135, 136 & 137 C.p.c.)
Avis est donné à 9206-5721 Québec Inc. et G.S. Global Development Ont. Inc. de vous présenter au greffe du palais de justice de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal afin de recevoir la présente *Originating application for exteinction of servitude and cancellation of a registration in the land register and exibits P-1 to p-24*, qui y a été laissé à votre attention dans le dossier 500-17-109044-191
Vous devez répondre à cette demande présentable le 18 septembre 2019 sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.
La présent avis est publié à la demande de Karl Desjardins-Paradis, huissier, qui a tenté de vous signifier ledit document. Il ne sera pas publié de nouveau.
Saint-Eustache,
le 15 août 2019
Karl Desjardins-Paradis,
huissier de justice

exo

Appel d'offres public

Le Réseau de transport métropolitain (« exo ») demande des soumissions pour les biens ou services, ou l'exécution des travaux, suivants :

Services d'arpentages, études géotechniques et caractérisations environnementales

Numéro : 1002026

Les documents et conditions de la présente demande sont diffusés par le site internet du système électronique d'appel d'offres, à l'adresse :

www.seao.ca

Pour être validement reçue, toute soumission doit être déposée au siège d'exo, situé au 700, rue de La Gauchetière Ouest, 26e étage, Montréal (Québec) H3B 5M2, durant les heures d'ouverture de celui-ci, **AU PLUS TARD LE 9 SEPTEMBRE 2019 à 11 h 00,** heure légale.

Une ouverture publique des soumissions reçues suivra au même lieu.

Exo ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Avis donné à Montréal, Québec, par :

Dominique Lemay
Directeur exécutif – Exploitation

RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

exo

Appel d'offres public

Le Réseau de transport métropolitain (« exo ») demande des soumissions pour les biens ou services, ou l'exécution des travaux, suivants :

Aménagement d'un quai supplémentaire d'autobus au terminus de Sainte-Julie

Numéro : 1001887

Les documents et conditions de la présente demande sont diffusés par le site internet du système électronique d'appel d'offres, à l'adresse :

www.seao.ca

Pour être validement reçue, toute soumission doit être déposée au siège d'exo, situé au 700, rue de La Gauchetière Ouest, 26e étage, Montréal (Québec) H3B 5M2, durant les heures d'ouverture de celui-ci, **AU PLUS TARD LE 9 SEPTEMBRE 2019 à 10 h 30,** heure légale.

Une ouverture publique des soumissions reçues suivra au même lieu.

Exo ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Avis donné à Montréal, Québec, par :

Dominique Lemay
Directeur exécutif – Exploitation

RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

Ville de Westmount

AVIS PUBLIC est donné, que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 août 2019, le conseil municipal de la Ville de Westmount a ordonné au greffier de la Ville, ou dans son absence au greffier adjoint de vendre à l'enchère publique les immeubles décrits ci-après conformément à la *Loi sur les cités et villes.*

Cette vente aura lieu le mercredi 25 septembre 2019, à 10 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount.

Un immeuble sera exclu de la vente si les taxes, les intérêts et les frais sont payés avant le moment prévu pour la vente.

Le prix d'adjudication de ces immeubles sera payable immédiatement, en argent comptant, par chèque visé ou par traite bancaire fait à l'ordre de la Ville de Westmount.

Ces immeubles seront vendus avec, et sujet à, toutes les servitudes, actives et passives, apparentes ou occultes, les affectant ou pouvant les affecter, ainsi qu'à toutes déclarations de copropriété pouvant les affecter.

DESCRIPTION DES IMMEUBLES :

Description : **Lot commun no 4915849 et lot exclusif no 4915852 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**
Adresse de l'immeuble : 4760C The Boulevard, Westmount, Québec
Propriétaire : Encarnacion OBANA, Lina CHALOUB et Julia HARTMANN-KARSENTI
No de matricule : 9538-82-3716-6-002-0001

Description : **Lot no 1580817 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**
Adresse de l'immeuble : 1 Avenue Claremont, Westmount, Québec
Propriétaire : Coralie-Catherine GERVAIS et Manuel Olivier GERVAIS
No de matricule : 9637-26-1842-9-000-0000

Description : **Lot no 1580847 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**
Adresse de l'immeuble : 79 Avenue Chesterfield, Westmount, Québec
Propriétaire : Nicholas KAULBACH et Veronica OSBORN
No de matricule : 9637-35-9543-6-000-0000

Description : **Lot no 1580974 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**
Adresse de l'immeuble : 390 Avenue Prince-Albert, Westmount, Québec
Propriétaire : Argyle Crescent Homes Inc.
No de matricule : 9637-65-7260-6-000-0000

Description : **Lot no 1581359 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**
Adresse de l'immeuble : 463 – 465 Avenue Victoria, Westmount, Québec
Propriétaire : Evi K. HO et Evia YEW
No de matricule : 9637-67-0085-0-000-0000

Description : **Lot no 1581222 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**
Adresse de l'immeuble : 319 Avenue Prince-Albert, Westmount, Québec
Propriétaire : Sohrab SAIDI-GARAKANI
No de matricule : 9637-84-5799-6-000-0000

Description : **Lot no 1582997 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**
Adresse de l'immeuble : 200 Chemin Edgehill, Westmount, Québec
Propriétaire : Salim FATTAL
No de matricule : 9638-15-0469-3-000-0000

Description : **Lot no 1582929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**
Adresse de l'immeuble : 628 Avenue Murray Hill, Westmount, Québec
Propriétaire : Robyn LONDON
No de matricule : 9638-34-5510-0-000-0000

Description : **Lot no 1583138 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**
Adresse de l'immeuble : Avenue Forden, ARR 65, Westmount, Québec
Propriétaire : Jeremy KAPLAN
No de matricule : 9638-75-1381-3-000-0000

Description : **Lot no 1583980 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**
Adresse de l'immeuble : 3641 The Boulevard, Westmount, Québec
Propriétaire : Yanghua JIANG et Zhaoling HU
No de matricule : 9638-78-2829-4-000-0000

Description : **Lot no 1583810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**
Adresse de l'immeuble : 9 Avenue Hudson, Westmount, Québec
Propriétaire : Tram Thi VO
No de matricule : 9638-97-4725-2-000-0000

Description : **Lot no 1583808 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**
Adresse de l'immeuble : 14 Avenue Hudson, Westmount, Québec
Propriétaire : 9350-2342 Quebec Inc.
No de matricule : 9638-97-6018-0-000-0000

Description : **Lot commun no 2626564 et lot exclusif no 2744535 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**
Adresse de l'immeuble : 4410 Chemin de la Côte-des-Neiges, Suite 402, Westmount, Québec
Propriétaire : Christopher MACDONALD et Tracie Wai Yin WONG
No de matricule : 9639-44-7768-9-001-0008

Description : **Lot no 1584105 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**
Adresse de l'immeuble : 10 Avenue Sunnyside, Westmount, Québec
Propriétaire : Reza TEHRANI
No de matricule : 9639-70-4807-3-000-0000

Description : **Lot no 1582803 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**
Adresse de l'immeuble : 4547 Rue Sherbrooke Ouest, Westmount, Québec
Propriétaire : Chaya DRUMMER et Eliazer KLEIN
No de matricule : 9738-01-2407-9-000-0000

Description : **Lot no 1584181 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**
Adresse de l'immeuble : 17 Chemin Anwoth, Westmount, Québec
Propriétaire : Lynne Andrea GOLDBERG
No de matricule : 9738-26-2720-2-000-0000

Description : **Lot no 1584729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**
Adresse de l'immeuble : 499 Avenue Mount Pleasant, Westmount, Québec
Propriétaire : Maria-Athena PARADISSIS
No de matricule : 9738-39-0892-4-000-0000

Description : **Lot no 1584305 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**
Adresse de l'immeuble : 396 avenue Olivier, Westmount, Québec
Propriétaire : Yaer OLIEL, Gracia MIMRAN et Gabriel OLIEL
No de matricule : 9738-55-3279-7-000-0000

Description : **Lot no 4143123 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**
Adresse de l'immeuble : 4024 – 4032 Rue Sainte-Catherine Ouest, Westmount, Québec
Propriétaire : Fiducie Familiale Tehrani
No de matricule : 9838-17-3514-5-000-0000

Description : **Lot no 4143195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**
Adresse de l'immeuble : 4034, boulevard Dorchester Ouest, Westmount, Québec
Propriétaire : Tooraj DEHNAVI et Pariza KARGARAN
No de matricule : 9838-25-3095-8-000-0000

DONNÉ à Westmount, le 17 août 2019.
Andrew Brownstein, Greffier adjoint de la Ville

LES COURRIERS DU *DEVOIR*
LeDevoir.com/infolettres

Le meilleur de l'information, dans votre boîte courriel.